

LE PETIT SEMINAIRE DE VERRIERES

LA FONDATION

Dans les prisons du district de Montbrison

Un certain jour de l'été 1793, à la tombée de la nuit, une paysanne d'un certain âge chevauchant une petite jument met pied à terre devant l'ancien monastère de la Visitation de Montbrison. Le couvent est devenu prison publique et cette campagnarde se nomme Antoinette Montet. Maîtresse d'école et rebouteuse appréciée dans son village natal de Gumières, vivant un peu comme une religieuse qui n'aurait pas pris le voile, son dévouement l'a rendu célèbre et chacun l'appelle affectueusement "la Tante"¹. Pendant la Révolution elle a organisé une sorte de réseau avec les habitants de sa paroisse et le soutien financier de quelques familles riches de Montbrison². Des prêtres réfractaires sont, grâce à elle, cachés et sauvés de l'échafaud.

Antoinette Montet a aussi l'habitude de visiter dans leur prison ceux qui n'ont pu échapper aux arrestations, ce qui fait qu'après avoir parlementé un peu avec le geôlier, elle entre assez facilement dans le ci-devant couvent Sainte-Marie. Cette nuit-là, elle réussit un coup follement audacieux. Après avoir soudoyé le concierge et détourné l'attention de la sentinelle, elle tire trois prêtres de leur cachot et prend le large avec eux. Parmi les fugitifs se trouve l'abbé Périer³ qui deviendra quelques années plus tard curé de Verrières. En cet instant dramatique sont réunies les deux personnes à qui le petit séminaire de Verrières doit sa fondation. A cette époque, Lyon insurgé soutient le siège des armées républicaines et les partisans royalistes du chevalier de la Roche-Négly arrivent à Montbrison⁴, de sorte que l'évasion passe presque inaperçue. Les prêtres en sûreté, Antoinette regagne Gumières.

¹ Antoinette Montet est née à Gumières, hameau du Montet, le 11 août 1735 et décédée à Verrières où elle est inhumée, le 25 mai 1828. C'est la fille de Jacques Montet et de Jeanne Morel. Sa vie est évoquée par Claude Clavelloux, prêtre du diocèse de Lyon, originaire de Verrières, dans une petite brochure intitulée *La Tante, notice historique sur Antoinette Montet, fondatrice du séminaire de Verrières*, P.-N. Josserand, libraire-éditeur, Lyon, 1868.

² Parmi ces familles riches, relevons les de la Pierre Saint-Hilaire, seigneurs du Soleillant à Verrières, qui avaient aussi un hôtel rue de la Croix (actuelle rue du Palais-de-Justice) à Montbrison. Antoine-Joseph de la Pierre Saint-Hilaire, de connivence avec Antoinette Montet, cacha plusieurs prêtres réfractaires dans son château du Soleillant. Il fut exécuté à Feurs le 11 Janvier 1794. L'acte d'accusation mentionne qu'il "a fourni son château du Soleillant pour tenir le corps de garde sur la route de Saint-Anthème à Montbrisé". (E. Salomon, *Les châteaux historiques du Forez*, t. I, 1906).

³ Pierre Périer, né à Saint-Marcellin en 1765. Il avait d'abord accepté la constitution civile du clergé mais il s'était ensuite rétracté. Il fut d'abord vicaire à Firminy, puis curé de Verrières-en-Forez de 1803 à 1809, curé de Millery de 1809 à 1815, curé de Haute-Rivoire de 1815 à 1817 ; il séjourna ensuite dans le diocèse de Grenoble, puis il se retira à Firminy vers 1820 où il mourut le 13 janvier 1827 (renseignements dus à M. l'abbé Paul Pinton).

⁴ Le chevalier de la Roche-Négly, alias Jean Rimbart, était natif du pays de Vaux, en Suisse. Cet officier, ancien capitaine au Royal-Auvergne, commande un détachement de l'armée lyonnaise. Il reçoit pour mission de recruter en Forez des volontaires pour renforcer les troupes des insurgés de Lyon. Il arrive à Saint-Etienne le 12 juin mais doit se retirer à Montbrison sous la pression des sans-culottes stéphanois. Le 11 septembre 1793, il réussit un audacieux coup de main. Partant de Montbrison avec ses partisans (48 chasseurs et 204 partisans) il capture sans coup férir, en pleine nuit à Saint-Anthème le général Nicolas qui y était cantonné avec 50 cavaliers d'une compagnie de hussards de Berchiny et une centaine de fantassins. Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Les écoles presbytérales

Au début du XIX^e siècle, au sortir de la tourmente révolutionnaire, le clergé de l'Église de France est ébranlé et décimé, les prêtres manquent et nombreuses sont les paroisses abandonnées. Il y a alors une urgence : recréer au plus vite les structures permettant aux vocations de s'épanouir à nouveau afin d'avoir de jeunes prêtres pour reconstituer le tissu paroissial en lambeaux et restaurer partout le culte. Reconstruire le clergé de l'archidiocèse devient donc la préoccupation essentielle du cardinal Fesch⁵, titulaire du siège de Lyon à partir de 1802.

Il est grandement aidé dans cette tâche par l'attachement à la religion encore très vif dans maintes paroisses, en Forez particulièrement. Presque simultanément et spontanément naissent de petites écoles presbytérales⁶. Ces maisons ont presque toujours la même origine : l'initiative de prêtres zélés soutenue par les dons de fervents laïcs.

Dès 1795 à Neulise, cinq élèves se regroupent autour de l'abbé Devis, prêtre réfractaire. L'année suivante ils s'installent à Saint-Jodard, *dans le vieux presbytère, bâtiment étroit et tombant en ruines. Les voilà presque sans autre ressource que celle du passereau qui attend de la main céleste le petit grain de mil. Maîtres et élèves n'ont pour toute nourriture qu'un pain grossier et des pommes de terre. Souvent retentit le cri bien connu : les Bleus ! les Bleus ! C'est le signal de la fuite... L'abbé Devis avait cédé à ses élèves l'appartement le plus commode de la maison. Pour lui, il se retira avec quelques-uns d'entre eux dans un galetas ou mauvais grenier exposé à tous les vents, où l'on montait par une trappe qu'il fallait refermer après le passage. C'était là que le pauvre Supérieur prenait son repos sur une couche formée d'un peu de paille et d'une méchante couverture. La chambre et le galetas contenaient cinquante à soixante élèves, et le même local servait tout à la fois de dortoir, de salle d'étude et de réfectoire. Après le lever, chacun faisait disparaître son lit et le disposait de nouveau le soir après la prière...*⁷ Cependant bientôt, deux sœurs, Marie et Jeanne-Marie Chazelles fondent une petite communauté, selon la règle de saint Charles, et cèdent leur maison au séminaire. Saint-Gildas est né.

A Roche-en-Forez, MM. Féaux et Recorbet, deux "confesseurs de la foi"⁸ installent un petit séminaire peu de temps après. La paroisse de Roche, « très religieuse et située dans le

Mais ce succès est suivi de revers et de la Roche-Négly est exécuté à Lyon pour avoir "commandé les rebelles à Saint-Etienne et à Montbrisé" (Guy Chastel et Louis Dorna, *Petite histoire du Forez*, Bordas, 1949; F. Gonon, *Claude Javogues, un Forézien célèbre*, 1938, Saint-Etienne.

⁵ Joseph Fesch, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, élève au séminaire d'Aix-en-Provence de 1781 à 1786, docteur en théologie en mai 1785, ordonné prêtre à Aix à la fin de la même année. C'est l'oncle maternel de Napoléon Bonaparte. Il est nommé archevêque de Lyon le 29 juillet 1802 pour succéder à Mgr de Marbeuf, mort le 15 avril 1799 à Lübeck. Sacré à Paris le 15 août, il ne s'installe dans sa ville épiscopale qu'au début de l'année 1803. Créé cardinal le 17 janvier 1803, il est bientôt nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège, de sorte que l'administration de son diocèse revient essentiellement à ses vicaires généraux. Sénateur, Grand Aumônier de l'Empire, ministre plénipotentiaire, le Cardinal a des revenus princiers. Exilé à Rome à partir de 1815, il meurt le 13 mai 1839.

⁶ Il y eut d'abord Neulise en 1795 transportée à Saint-Jodard en 1796, Saint-Martin-en-Haut, manécanterie fondée par M. Animé, Confesseur de la foi en 1798, Roche-en-Forez créée par MM. Féaux et Recorbet, aussi Pères de la foi en 1799, Marboz fondée en 1800 par M. Ruivet (Père de la foi) qui fut ensuite transférée à Meximieux.

⁷ *Petit séminaire de Saint-Jodard, origine et souvenirs*. 1795-1891. Villefranche, 1891.

⁸ La congrégation des Pères de la foi avait été fondée en 1797 en Italie. Elle fusionna assez vite avec la congrégation des Pères du Sacré-Cœur organisée en 1794 en Belgique et prit un rapide développement. Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

massif montagneux de Pierre-sur-Haute, offrait un asile assez sûr en ces temps encore troublés. En peu de temps, les étudiants furent nombreux, la plupart logeaient dans les vastes bâtiments d'une ferme de M. Durand, ancien vice-président du tribunal civil de Montbrison, d'autres au presbytère, d'autres chez des particuliers. Comme à Saint-Jodard un peu auparavant, comme à Verrières ensuite, les débuts furent tout simplement héroïques... »⁹. A Verrières, c'est l'abbé Périer qui prend l'heureuse initiative de fonder une école presbytérale.

L'école de M. Périer

L'abbé Périer est nommé curé de Verrières au début du siècle. Il amène de Firminy où il était vicaire auparavant une douzaine de jeunes gens et il leur adjoint quelques garçons de la région qui semblent présenter des marques de vocation¹⁰. Mais l'installation est précaire dans la maison curiale et ses dépendances. *On s'installa dans une vieille maison mutilée et chancelante et dans une grange ouverte au vent, à la pluie et mal éclairée...*¹¹.

Si la pension paraît modique, le régime est spartiate. Les pensionnaires, si l'on veut bien les considérer comme tels, *payaient dix francs par mois et étaient logés et nourris en conséquence. Leur dortoir était un grenier sous les tuiles, et ils y montaient par une échelle de meunier... Les fenêtres mal jointes n'étaient closes que par du papier. On y gelait en hiver et on y étouffait pendant l'été. Plusieurs élèves étaient logés dans les maisons du bourg. A l'heure du repas chacun se rendait à la cuisine pour avoir sa part de bouillon et rapporter le morceau de lard ou le plat de pommes de terre qui composait tout le menu du dîner. On se nourrissait de pain noir...*¹².

Le mobilier est d'une pauvreté extrême : *Chacun étudiait où il pouvait, dans les granges, sous les arbres.* L'abbé Duplay¹³, ancien élève de la première heure, évoque avec émotion, longtemps après, son siège favori : *Je vois encore la grosse pierre sur laquelle j'allais m'asseoir pour apprendre les rudiments du latin.* Les heures que n'absorbe pas l'étude sont occupées à des travaux utilitaires : *Le temps des récréations se passait à ramasser du bois mort ou à réparer la bâtisse en ruines*¹².

Comme à Saint-Jodard et à Roche-en-Forez, il s'agit d'un établissement isolé, semi-clandestin, encore mal contrôlé par l'administration diocésaine. Le contraste avec le séminaire de L'Argentière qui vient d'ouvrir ses portes est saisissant. Cette maison, proche du siège archiépiscopal, aura vite toute la faveur du cardinal Fesch qui veut en faire un séminaire modèle¹⁴. L'Argentière dispose des imposants bâtiments de l'ancien couvent des Dames Comtesses et le menu y semble soigné. L'économiste de L'Argentière écrit d'ailleurs à un grand vicaire : *Nos élèves sont nourris avec le pain de pur froment à discrétion, le meilleur vin de Bessenay mêlé avec de*

Orientée essentiellement vers l'enseignement, elle passe pour une reconstitution de la Compagnie de Jésus et un décret du 3 messidor an XII la dissout.

⁹ André Leistenschneider, *L'Argentière*, Emmanuel Vitte, Lyon, 1905. Cet ouvrage donne de nombreux renseignements tant sur le séminaire de L'Argentière que sur les autres petits séminaires du diocèse.

¹⁰ Tous ne devinrent pas prêtres. L'un des premiers élèves fut le père du chanoine Chapelon, curé de Montaud en 1905. Le chanoine lui-même quitta Verrières en 1857. (J. Bonjour, *Centenaire du petit séminaire de Verrières*, imp. E. Brassart, Montbrison, 1905.

¹¹ Souvenirs de M. Duplay, cités par J. Bonjour, *Centenaire...*

¹² J. Bonjour, *Centenaire...*

¹³ Jean-Louis Duplay entre en 1804 au petit séminaire de Verrières. En 1810, il va faire sa philosophie au séminaire de L'Argentière. Ensuite il devient curé de Saint-Sulpice et supérieur du séminaire Saint-Irénée.

¹⁴ L'ancien chapitre noble des Dames Comtesses de L'Argentière est acquis à la fin de l'an XII (18 sept. 1804) par M. Féaux, prêtre, pour le compte du cardinal Fesch, au prix de 11 000 francs.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

*l'eau, la viande de première qualité en boeuf, veau et mouton, le poisson en carême, les oeufs et les légumes : pastonnades, riz, macaronis, etc. On donne à déjeuner du pain et du vin ou de la soupe ; à dîner, le potage, le bœuf et les légumes avec du dessert deux ou trois fois par semaine ; à souper, le rôti et les légumes ou de la salade. Aux grandes fêtes et aux grandes promenades, il y a des régals extraordinaires... Généralement les enfants se portent bien ici, ils y croissent et s'y fortifient...*¹⁵. On est assez loin du régime de la petite pension de l'abbé Périer ; il est vrai que les parents des petits paysans des monts du Forez devaient être beaucoup moins exigeants que ceux des élèves de L'Argentière, originaires des "bonnes familles" de Lyon.

A L'Argentière, la domesticité est abondante¹⁶ et l'on n'hésite pas devant des dépenses importantes si elles ont pour but d'agrémenter les conditions de vie des pensionnaires. Ainsi, le 26 février 1807, une belle forêt de plus de deux hectares est acquise pour les loisirs des Argentériens et l'économiste déclare : *Cette affaire est bien agréable à tous nos Messieurs, et bien avantageuse à cet établissement, non pas pour le revenu, mais pour la récréation des élèves qui est aussi nécessaire que leur nourriture...*¹⁷ Les élèves de Verrières n'ont pas la même chance, il faut, considérer aussi que le prix de la pension n'a rien de comparable : 525 francs par an à L'Argentière contre 100 francs chez l'abbé Périer¹⁸.

Malgré des conditions matérielles difficiles, l'école presbytérale de M. Périer connaît un rapide succès. En octobre 1804, il y a une quarantaine d'élèves regroupés autour du curé et d'un professeur laïc, M. Reynaud, originaire de Millery, dans le Rhône. En 1807, ils sont cent cinquante¹⁹ et trois cent treize en 1809. Le fait que le cardinal Fesch ait obtenu l'exemption du service militaire pour les séminaristes semble avoir beaucoup contribué à cet essor²⁰. La renommée de l'établissement grandit et des élèves affluent de la Loire, de la Haute-Loire, du Rhône et du Puy-de-Dôme. Un don important va, dès les premières années, permettre des améliorations et la véritable fondation d'un petit séminaire diocésain.

Antoinette Montet - Le Soleillant

Antoinette Montet, qui avait tiré de prison l'abbé Périer, a regagné son village de Gumières mais elle reste marquée par les dures épreuves qu'ont subies beaucoup de prêtres de son entourage et elle ressent le grave manque de pasteurs. *Les églises se rouvrirent : mais ce fut alors qu'apparut désolante l'insuffisance du nombre des prêtres. La Tante en éprouva une douleur poignante. Mais que pouvait à cela l'humble fille ?*²¹ Pourtant, Antoinette se sent concernée par cette importante question. *Il lui semblait sans cesse que Dieu l'appelait à faire quelque chose pour la diminution du mal. Elle priaît, se mortifiait, demandant au Seigneur de lui faire connaître sa*

¹⁵ Lettre du 25 mai 1806 adressée à M. Cholleton, grand vicaire. (A. Leistenschneider, *L'Argentière*.)

¹⁶ Au séminaire de L'Argentière, outre les religieuses de Saint-Joseph et les frères, il y a deux boulangers, deux jardiniers, deux domestiques « chargés de la propreté », un aide pour la cuisine, deux "relaveurs de vaisselle", une personne pour les lits des enfants.

¹⁷ A. Leistenschneider, *L'Argentière*.

¹⁸ Quelques prix permettent d'apprécier ces divers tarifs : de 1783 à 1803, dans l'arrondissement de Montbrison, un bœuf coûte de 180 à 200 francs, une vache de 130 à 150 francs, un veau de 18 à 20 francs, un mouton de 12 à 14 francs, une brebis 10 francs. ; M. J. Duplessy, *Essai statistique sur le département de la Loire*, 1818.

¹⁹ En 1807, il y a cent sept élèves selon J. Bonjour, cent cinquante suivant le chanoine Trochu. (*Le curé d'Ars*, librairie catholique, E. Vitte, 1929.)

²⁰ Il y avait exemption du service militaire si, par un acte authentique, le séminariste déclarait sa volonté de se faire prêtre.

²¹ C. C., *La Tante*, notice historique sur Antoinette Montet.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

*volonté*²¹. Au cours d'un pèlerinage qu'elle effectue à pied à la crypte de Saint-Jean-Soleymieux où l'on invoque Notre-Dame de Soubsterre, la Tante a une illumination qu'elle raconte ainsi : *Tout à coup, au-dessus de la flèche de l'église, j'ai vu Notre-Dame, toute brillante d'éclat, mais avec une figure si bonne, que cette image ne me quittera jamais. Elle était dans une niche en treillis d'argent; elle m'a montré, de sa main, un paysage que je voyais comme je vois les champs qui s'étendent au bord du chemin. C'était le paysage de Verrières avec son grand clocher et le château du Soleillant. Alors elle m'a dit : "C'est là qu'il faut établir un séminaire, là que s'alimentera abondamment le nombre des prêtres"*²¹.

Ayant trouvé son chemin de Damas, Antoinette Montet vend aussitôt tous ses biens qui produisent une somme d'environ 20 000 francs²². *Trop humble et trop simple pour se croire capable de rien par elle-même, elle prit ensuite le chemin de Verrières pour charger le curé de cette paroisse de remplir ses intentions.* Elle annonce son projet à l'abbé Périer : *J'ai vendu ce que je possédais, en voici le produit ; employez-le selon les vues de la Providence à la fondation d'un séminaire, ici. C'est peu pour commencer, mais Dieu fera le reste*²¹. Avec cette somme, le curé de Verrières achète le château du Soleillant²³ et une partie de son domaine. De 1809 à 1819, le séminaire s'installe donc dans l'ancienne demeure seigneuriale passablement dégradée à l'époque révolutionnaire²⁴.

Un élève de la première heure : Marcellin Champagnat.

Parmi les tout premiers élèves se trouve un grand garçon assez retardé au point de vue scolaire, Marcellin Champagnat. Né à Marlies le 20 mai 1789, les circonstances font qu'il n'entre à Verrières, dans les petites classes, qu'en octobre 1805, âgé de presque dix-sept ans. L'adaptation se révèle difficile : *comme il était très timide, les premiers jours lui furent un peu pénibles ; il ne pouvait se résoudre à demander ce qui lui était nécessaire ; à table même, il n'osait présenter son assiette pour être servi, et il fallut tout le pouvoir de la faim pour le décider à faire comme les autres. Sa timidité, son air embarrassé, ses allures de montagne lui attirèrent d'abord*

²² 20 000 francs selon C.C. (*La Tante*) et 23 000 selon J. Bonjour(*Centenaire ...*), ce qui représente une somme importante ; les vastes bâtiments de L'Argentière ne furent payés que 11 000 francs.

²³ Le château du Soleillant reconstruit au XVI^e siècle avait sans doute remplacé un ancien manoir possédé dès le XIV^e siècle par la famille chevaleresque des Soleillant. Il est constitué *d'un corps de bâtiment, flanqué à ses deux extrémités d'une espèce de pavillon carré faisant saillie sur la façade et s'élevant à peine au-dessus du corps principal* (A. Broutin, *Les châteaux...*). Toute la partie sud a été démolie lors de la construction du séminaire de Verrières. *La chapelle même a été sacrifiée et seules de larges dalles perpendiculaires à la façade, à gauche, indiquent son emplacement... On pénètre dans la cour par un charmant portail Louis XIII, dépouillé de son écusson mais d'une grande valeur architecturale. Une tour ronde, d'une faible hauteur, flanque l'encoignure du mur d'enceinte. Sur le derrière du château, entre les deux pavillons, s'élanche dans les airs une belle tour ronde qui sert aujourd'hui de colombier* (E. Salomon, *Les châteaux ...*). Après les Soleillant, le château passe à la famille de Châtillon, puis aux Courtois d'Arcollières et, à la fin du XVI^e siècle, Ennemonde d'Arcollières le porte en dot à Guillaume Rival. Les Rival avaient le titre d'écuyer et étaient aussi seigneurs de la Thuillière et de Vauberet, deux petits fiefs situés près de Montbrison (près de l'actuelle route nouvelle) ainsi que de Pralong et du Résinet (Mornand). Le château passe ensuite à Antoine-Joseph de la Pierre de Saint-Hilaire, seigneur de Valprivas, petit-fils de Marguerite Rival.

²⁴ *Ce château dévasté, auquel la Révolution n'avait laissé ni meubles, ni tentures, ni fenêtres closes* (*La Tante ...*)

*les railleries de certains élèves étourdis...*²⁵ Un peu plus tard, à cause de son âge, Marcellin est promu surveillant de ses condisciples et chef de dortoir. *Tous les soirs, après avoir fait le tour du dortoir, fermé les portes et les fenêtres, et s'être assuré que tous les élèves étaient couchés, il se mettait à étudier ses leçons du lendemain jusque bien avant dans la nuit. Comme son lit se trouvait dans une espèce d'alcôve, il put faire cela pendant plusieurs années sans être aperçu*²⁵. Ces études supplémentaires sont les bienvenues car il a beaucoup de peine à suivre. Après la première année on songe à le renvoyer pour insuffisance et il met cinq ans pour parvenir à la classe de rhétorique qu'il redouble. Plus tard, pourtant, le séminaire de Verrières s'enorgueillira d'avoir compté parmi ses pensionnaires un garçon qui fut le souffre-douleur de ses copains dans les premiers temps et toujours un élève fort médiocre. Tout cela n'empêchera pas Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat de devenir prêtre et fondateur d'une congrégation enseignante, *la société des petits frères de Marie* qui tient aujourd'hui des écoles et des collèges sur tous les continents.

En 1809, le tout récent petit séminaire de Verrières se présente comme un établissement qui a grandi trop vite, encore mal organisé et installé de façon précaire. L'autorité diocésaine va dans les années qui suivent le reprendre en main et le structurer.

Reprise en main

La reprise en main s'amorce à partir des années 1807-1808 avec l'application de nombreuses décisions de l'archevêque de Lyon concernant les séminaires du diocèse. *Le Cardinal et ses vicaires généraux entendent que les petits séminaires soient réellement des milieux de culture pour les vocations sacerdotales ; les règlements et les mesures tendant à ce but se succèdent. Le 6 juillet 1808, Son Eminence approuve officiellement les décisions suivantes :*

- *Nul ne sera reçu dans les séminaires qu'autant qu'il annoncera quelque goût pour l'état ecclésiastique.*

- *L'entrée d'un élève ne sera définitivement arrêtée que par autorisation spéciale du conseil.*

- *MM. les professeurs porteront la soutane, ne fussent-ils encore que laïques...*

- *Défense aux élèves des séminaires de se placer comme professeurs sans l'autorisation de M. le vicaire général.*

- *Défense de rentrer après une absence sans une lettre du curé de leur paroisse.*²⁶

Le but de ses mesures est évident, il faut sélectionner les candidats et faire en sorte que le séminaire ne soit pas utilisé comme un simple collège mais essentiellement pour former de futurs grands séminaristes. Les établissements d'enseignement secondaire sont d'ailleurs fort rares²⁷.

Le 23 juillet, Mgr Fesch rend une nouvelle ordonnance : *Chaque étudiant admis à l'un des petits séminaires portera les cheveux courts et en rond, une lévite brun foncé tirant sur le noir, le petit collet à l'usage des ecclésiastiques français et le tout sera mis au plus tôt à exécution, toutefois selon la prudence de MM. les Supérieurs, et avec les ménagements que pourraient exiger les premiers moments*²⁶.

²⁵ Vie de Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat, prêtre mariste, fondateur de la société des petits frères de Marie, par un de ses premiers disciples, Lyon, 1885.

²⁶ A. Leistenschneider, *L'Argentière*.

²⁷ La Loire dispose seulement de quatre collèges : Roanne, créé par décret du 2 ventôse de l'an II, Saint-Etienne et Saint-Chamond, créés le 23 mai 1806 (montant de la pension : 650 francs par an), Montbrison, créé par décret du 27 thermidor de l'an XII, ouvert en 1808, fermé en 1818.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Cette question du costume semble d'ailleurs faire difficulté et deux ans plus tard, M. Bochard, vicaire général, avoue dans un rapport : *On avait eu jusqu'ici beaucoup de peine à faire accepter le costume ; il l'est enfin* ²⁶.

Nomination de l'abbé Barou

En 1809, M. Bochard, vicaire général chargé des séminaires, effectue une inspection inopinée dans les "sept grandes maisons" du diocèse²⁸. *Il a pu voir d'autant mieux qu'il a pris tous les séminaires au dépourvu et sans qu'il leur soit parvenu la plus légère annonce de son voyage*²⁹. La visite comporte un examen dans chaque classe, des appréciations sur les maîtres, sur l'esprit de l'établissement, la piété et les conditions matérielles telles que la nourriture et la propreté des locaux. Ces inspections donnent lieu à l'établissement d'un rapport par le vicaire général, rapport daté du 26 avril 1809. L'inspection n'est pas très favorable pour l'école Saint-Jean et pour Verrières qu'il est même un instant question de supprimer. La discipline paraît insuffisante à l'autorité diocésaine : *Les dévoués fondateurs de ces Maisons (Saint-Jean et Verrières) n'eurent pas, paraît-il, lorsque le nombre de leurs élèves devint considérable, la fermeté nécessaire ; l'un et l'autre, à la sollicitation de l'administration, se retirèrent*³⁰.

L'abbé Périer étant démissionnaire, Lyon nomme supérieur à Verrières l'abbé Jean-Joseph Barou³¹ qui était auparavant professeur de philosophie au séminaire de l'Argentière, établissement-pilote du diocèse. Il aura comme tâche de faire "refleurir la discipline et les études". Des professeurs changent de poste comme M. Néel, professeur d'humanités à Verrières, qui va à l'Argentière en 1809. De plus, à partir de novembre 1809, les élèves de philosophie de Verrières comme ceux de tous les autres petits séminaires sont envoyés à l'Argentière qui devient le centre de préparation au grand séminaire avec les classes de philosophie et de mathématiques. Dans le même esprit de réorganisation, les quatre classes supérieures du petit séminaire de Roche sont réunies à Verrières à la rentrée de 1811. Roche disparaît définitivement comme petit séminaire l'année suivante.

Ces mesures administratives s'accompagnent d'orientations pédagogiques. Ainsi, après le conseil de l'archevêché du 5 juillet 1809, les représentations théâtrales sont interdites dans les petits séminaires et remplacées par des "séances académiques". Une des fonctions du clerc étant la prédication, ces exercices sont orientés vers les arts de la parole. Il s'agit de déclamations en public et en classe de rhétorique d'un *plaidoyer en règle sur un sujet donné à l'avance ; un élève plaiderait pour la cause ; un autre contre, et le troisième tirerait les conclusions ; l'honneur de*

²⁸ Ce sont l'Argentière, Saint-Jodard, Meximieux, Roche, Alix, Verrières et le grand séminaire Saint-Irénée auxquelles on peut ajouter Saint-Jean.

²⁹ A. Leistenschneider, *L'Argentière*.

³⁰ Le chanoine Trochu dit plus gentiment que *l'abbé Périer, curé de Verrières, épuisé, laisse la place à M. Barou* (Chanoine Trochu, *Le curé d'Ars..*)

³¹ Abbé Jean-Joseph Barou, né en 1772 à Chalmazel, professeur de philosophie à l'Argentière, supérieur de Verrières de 1809 à 1819. Il devient ensuite curé de Montbrison puis vicaire général. Il garde des contacts avec Verrières ; en 1830, le curé de Verrières le consulte pour savoir s'il convient de suivre l'usage de mettre aux enchères chaque année la sonnerie des cloches. Le 3 juillet 1831, M. Barou promet d'envoyer pour le service de l'église de Verrières un calice aux conditions suivantes, à savoir : 1° *Qu'il s'en réservait la propriété et jouissance sa vie durant*, 2° *Qu'après sa mort le calice appartiendrait à l'église de Verrières, s'il n'en avait disposé autrement* (Registre de fabrique de Verrières). En 1817-1818, M. Barou est entouré du corps professoral suivant à Verrières : MM. Meret, prêtre, directeur ; Pousset, prêtre, grand préfet ; Doron, sous-diacre, préfet des études ; Jolibois, prêtre, professeur ; Bissardon, laïc, professeur ; Blanchard, prêtre, professeur ; Verrier, sous-diacre, professeur ; Damour, idem, professeur, Brouat, idem, professeur ; Goubier, idem, professeur ; M.J. Duplessy, *Essai statistique sur le département de la Loire*, Montbrison, 1818.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à la *Diana*, 1980

paraître en public reviendrait à ceux qui auraient composé à chacun de ces points de vue le meilleur discours ³².

Ainsi, en 1811-1812, tous les règlements sont promulgués et mis en application, celui des directeurs et des professeurs comme celui des élèves. Nanti d'un nouveau supérieur et réorganisé, on peut alors considérer que le petit séminaire de Verrières est vraiment fondé sur des bases qui resteront les mêmes tout au cours du siècle³³.

Le château du Soleillant au début du XIX^e siècle

Cette maison forte, selon Auguste Broutin, ne remonterait pas au-delà du XVI^e siècle et aurait remplacé un manoir plus ancien. Le cadastre établi en 1809 permet de supposer que le château lui-même est alors constitué par quatre tours carrées sensiblement de même taille reliées entre elles par des bâtiments ou des murailles délimitant vraisemblablement une petite cour intérieure. L'ensemble forme un rectangle d'environ 25 m de longueur sur 20 m de largeur d'emprise au sol.

Au nord, flanqué de deux tours, se trouve le logis qui est renforcé à l'extérieur par une tour ronde un peu plus élevée que les autres constructions.

Les pavillons ou tours d'angle sont reliés par la chapelle à l'ouest, d'autres bâtiments ou peut-être simplement des murs à l'est et au sud.

Vraisemblablement deux portes permettent d'arriver à la cour centrale, une porte principale au sud et une autre porte à l'est.

Le château proprement dit est situé au centre d'un quadrilatère de 60 m sur 40 délimité par un mur de faible hauteur fortifié de deux tours rondes peu élevées aux encoignures nord-est et sud-est. A l'ouest, des dépendances s'appuient contre cette muraille. Dans cette dernière enceinte se trouve le puits près d'un petit portail Louis XIII qui donne sur le chemin longeant le domaine à l'est.

Des douves de cinq mètres de largeur séparent la première enceinte d'un vaste clos rectangulaire qui forme un parc à l'avant du château. Une porte et un passage qui remplacent probablement un ancien pont-levis permettent de franchir ces fossés et d'accéder au parc.

Au début du XIX^e siècle, la première enceinte, les murailles et les douves ne sont sans doute plus entretenues et les tours ont perdu leur crénelage. De toute façon, à cause de son site, en léger contrebas sur une colline, le château du Soleillant ne fut jamais une redoutable forteresse mais il avait certes bien plus fière allure que les bâtisses qui subsistent aujourd'hui.

LE VIEUX COLLEGE

³² A. Leistenschneider, *L'Argentière*. Les sujets de ces plaidoyers sont tantôt sérieux, tantôt humoristiques. Deux exemples : "Qui l'emporte en excellence de la poésie ou de la musique ?" ; "Quelle est la boisson la plus salutaire à l'homme, l'eau ou le vin ?" (sujets donnés à l'Argentière).

³³ Les établissements de Verrières et Saint-Jodard sont officiellement autorisés comme petits séminaires par décret du 14 décembre 1828, peu avant celui de Montbrison, autorisé le 11, février 1829.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Verrières, annexe du grand séminaire de Saint-Irénée

Napoléon souhaite donner à la récente université impériale le monopole effectif de l'enseignement secondaire, aussi le 15 novembre 1811 prend-il un décret prescrivant la fermeture de tous les petits séminaires, car il considère que ces établissements sont les concurrents directs des lycées et des collèges municipaux³⁴. Dans le diocèse de Lyon, cette mesure frappe six établissements : l'Argentière, Saint-Jodard, Meximieux, Alix, Roche et Verrières, qui regroupent ensemble 1 200 élèves, ce qui est considérable pour l'époque³⁵. Cette décision ruine tous les efforts du cardinal Fesch en faveur de ses séminaires bien que les élèves dispersés puissent, s'ils le souhaitent, suivre les cours des collèges municipaux des principales villes. Mgr Fesch, qui est l'oncle de l'Empereur, obtient un petit délai et la fermeture effective n'intervient qu'à la fin de l'année scolaire, en août 1812.

Pour sauver ce qui peut être sauvé, M. Courbon, premier grand vicaire, prend aussitôt deux mesures :

Le petit séminaire de Verrières devient une annexe du grand séminaire de Saint-Irénée, et tous les étudiants de philosophie et de mathématiques des autres maisons fermées y sont regroupés. On choisit Verrières car c'est le séminaire *le plus isolé de tous et surveillé de moins près par le gouvernement*³⁶. Les autres élèves sont répartis dans les villes qui possèdent des collèges publics : Roanne, Saint-Chamond, Villefranche, Bourg et Belley³⁷. Des externats sont aussitôt organisés pour les accueillir.

La rentrée s'effectue en octobre puis novembre 1812. Trois divisions sont formées : une classe de mathématiques avec seize élèves, une première division de philosophie avec cent deux élèves et une deuxième division avec cent trente élèves ; les professeurs titulaires des divisions de philosophie sont l'abbé Grange³⁸ et l'abbé Chazelles³⁹. L'abbé Rossat⁴⁰ devient préfet des études

³⁴ Le collège de Montbrison ouvert en 1808 dans l'ancien couvent des Ursulines eut peut-être effectivement à souffrir de la concurrence du petit séminaire de Verrières. Il ne compta jamais beaucoup d'élèves, ferma en 1815, rouvrit en 1818 et ferma définitivement en 1821, n'ayant que quinze élèves. (Voir *Bull. Diana*, t. XLVI, communication de Cl. Latta, "Création du collège de Montbrison").

³⁵ Selon le rapport de mars 1812 de M. Bochard, vicaire général, sur les séminaires du diocèse de Lyon, les "sept grandes maisons" ont les effectifs suivants : l'Argentière 332, Verrières 230, Saint-Jodard 201, Meximieux 179, Alix 130, Roche 111, grand séminaire Saint-Irénée 186. En 1815, selon Philippe Ariès, il y a environ 39 000 élèves répartis dans 1 255 pensions soit trente élèves de moyenne par pension et cinq mille élèves dans les petits séminaires qui sont alors les seules institutions secondaires confessionnelles. (P. Ariès, *La France et les Français*, 1972.) On mesure le poids des petits séminaires du diocèse de Lyon qui dépassent tous la centaine d'élèves.

³⁶ A. Leistenschneider, *L'Argentière*.

³⁷ La répartition se fit ainsi: Saint-Chamond 100 élèves, Roanne 107, Villefranche 101, Bellev 65, Bourg 35, Lyon 152, plus quelques élèves dans les collèges de Montbrison, Thiers, Annonay et Nantua (A. Leistenschneider, *L'Argentière*).

³⁸ L'abbé Pierre Grange, né le 25 août 1791 à Saint-Georges-en-Couzan, fait deux ans de théologie, professeur d'humanités à l'Argentière en 1808 alors qu'il est tonsuré et âgé de 18 ans, professeur de philosophie à Verrières puis de rhétorique à Meximieux, curé de Saint-Louis à Saint-Etienne et enfin vicaire général (Chanoine Trochu, *Le curé d'Ars*.)

³⁹ L'abbé Chazelles se fit jésuite, devint aumônier de l'école militaire de La Flèche et enfin supérieur du collège de Bardstown au Canada. (C. Trochu.)

⁴⁰ L'abbé Rossat, préfet des études, devint évêque de Gap en 1841 puis de Verdun en 1844. (Chanoine Trochu, *Le curé d'Ars*.)

et l'abbé Merle directeur spirituel et préfet de discipline. L'abbé Barou, quant à lui, conserve la direction de la maison.

Jean-Baptiste Marie Vianney

Dans la division de M. Chazelles se trouve un élève particulièrement faible, Jean-Baptiste Marie Vianney⁴¹ qui ayant 26 ans, est plus âgé que son professeur. Le futur saint curé d'Ars, ne pouvant suivre l'enseignement en latin, est mis dans un petit groupe de sept élèves de la division de M. Chazelles à qui l'on parle en français. Pourtant, en fin d'année, Jean-Baptiste Vianney a encore des résultats très médiocres et il obtient de ses maîtres les appréciations suivantes : *travail, bien ; science, très faible ; conduite, bonne ; caractère, bon*⁴².

Comme Marcellin Champagnat qu'il rencontre cette année-là, Jean-Baptiste Vianney, plus âgé que ses condisciples, a un rôle de surveillant et il est autorisé pendant leur sommeil à allumer un quinquet et à poursuivre son étude. Parmi ses compagnons on a aussi conservé les noms de l'abbé J.-B. Tournier, qui fut curé de Grand-Corent (Ain), du Père Declas, mariste, de J.-C. Colin, fondateur de la Société de Marie.

Dans la vieille maison forte du Soleillant, le confort reste rudimentaire. On accède au dortoir en utilisant une échelle après avoir déposé ses sabots, ce qui ferait frémir les commissions de sécurité d'aujourd'hui. *Les habitudes austères des temps héroïques s'étaient assez bien conservées. Le régime restait dur, le menu frugal, le règlement sévère*⁴³. Le curé d'Ars, garda vraisemblablement un assez mauvais souvenir de cette année d'études où il avait eu le plus grand mal à suivre mais peut-être son passage à Verrières lui donna-t-il le goût des mortifications ? En tout cas, le petit séminaire s'honorera beaucoup d'avoir compté quelques mois dans ses murs un homme que l'Eglise a placé sur les autels⁴⁴.

L'ancien séminaire

En 1814, avec la première restauration, le décret de suppression des petits séminaires est reporté par ordonnance du 4 octobre. Verrières reprend son organisation primitive avec environ deux cents élèves. Tandis que le séminaire reste provisoirement installé au Soleillant, M. Barou fait élever plusieurs constructions au bourg près de l'église dont, vers 1816, un grand corps de bâtiment situé à l'extrémité de la terrasse. Pour récupérer des matériaux de construction, la partie sud du château du Soleillant et la chapelle sont démolies. En 1819, le séminaire regagne le bourg ; toutefois les locaux complétés et remaniés n'ont rien de rationnel ni d'esthétique si l'on en croit la description de Mgr Chardon, ancien élève, qui a bien connu les bâtiments de "l'ancien séminaire". *En ces temps héroïques, nous n'habitons pas un palais. Il n'existait point encore ce petit séminaire modèle, tourné au levant, ouvert sur la plaine, offrant réunis le beau et le confortable. Nous n'avions ni cette riante chapelle, ni ces cloîtres élevés, ni ces vastes salles d'études et de classe, ni ces dortoirs aérés et commodes. Nous étions logés dans des bâtiments irréguliers, incohérents, se masquant les uns les autres, dérochant à notre cour de récréation tous les points cardinaux, ne nous laissant de perspective que du côté du ciel. N'importe ! nous aimions nos vieilles murailles ; nous y coulions des jours heureux...*⁴⁵. De plus, à Verrières, les bâtiments sont moins solides que les études et le lundi 4 juillet 1825 la voûte de la chapelle du séminaire

⁴¹ Jean-Baptiste Marie Vianney (1787-1859), béatifié en 1905, canonisé en 1925.

⁴² Chanoine Trochu, *Le curé d'Ars*.

⁴³ *Vie de Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat*, Lyon, 1885.

⁴⁴ Les fêtes du centenaire de Verrières font une large place au curé d'Ars en l'honneur de qui un triduum est célébré les 11, 12 et 13 juin 1905 : six mois avant, le 8 janvier 1905, le curé d'Ars avait été béatifié.

⁴⁵ J. Bonjour, *Centenaire du petit séminaire*; Mgr Chardon mourut vicaire général de Clermont.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

s'effondre, ne faisant, heureusement, aucune victime. C'était la veille du concours général entre les petits séminaires et malgré ce fâcheux présage, Verrières figura en bonne place au palmarès⁴⁶.

L'âge d'or

En effet, jusqu'en 1846, "l'ancien séminaire" va connaître une vie calme et prospère. Le 16 mars 1825, Mgr Fesch, en exil, fait don au diocèse de Lyon des immeubles de Verrières qui, jusque-là, lui appartenaient personnellement. En 1819, M. Barou laisse la place à l'abbé Blaise-André Roux comme supérieur et curé de Verrières. En 1826 arrive l'abbé Joseph Verrier et son passage à Verrières marque l'âge d'or de l'ancien séminaire. *Les onze années de supériorat de ce dernier (1826-1837) furent vraiment remarquables, le terme n'a rien d'exagéré. C'était un prêtre tout pétri de charité, d'abnégation. Il exerçait sur les jeunes gens une influence à laquelle les natures même les plus rebelles ne pouvaient résister. M. Verrier avait à ses côtés deux hommes de grand mérite : M. Favrichon, directeur, et M. Forest, seul surveillant de trois cents élèves. La bonté de M. Verrier, l'ardente parole de M. Favrichon, la bienveillante et ferme direction de M. Forest imprimaient à la maison de Verrières un élan incomparable. Que de saints prêtres ont été formés de 1826 à 1837 !... M. Verrier et M. Favrichon moururent la même année (1837). Ce fut un deuil pour Verrières et le diocèse. Quand on parle d'eux, leur éloge se termine toujours par ces mots : c'était deux saints.*⁴⁷

En 1837, l'abbé Claude Mangon devient, en titre, supérieur du séminaire. En fait, il est plutôt directeur spirituel, laissant à son adjoint M. Gorand les tâches d'administration. Antoinette Montet continue d'habiter dans le château du Soleillant déserté par les séminaristes. Très âgée, presque aveugle, elle n'abandonne pas son métier de maîtresse d'école et de catéchiste auprès des enfants. *On lui envoyait tous ceux des paysans voisins et elle leur enseignait la lecture et le catéchisme. Tant que sa vue lui permit de distinguer les lettres, elle, se livra à cette occupation, qu'elle ne cessa pas même quand ce sens périt en elle on la vit aveugle apprendre à lire aux enfants...*⁴⁸. Le 25 mai 1828 jour de Pentecôte, à 93 ans, Antoinette Montet meurt au Soleillant, entourée de la vénération de tous.

Signe de prospérité, en 1836, le séminaire fait l'acquisition de la "campagne" du Mas pour les loisirs des élèves. *A un kilomètre de Verrières, dans un site pittoresque et agréable, adossée à un léger mamelon couronné de pins, cette propriété renferme une vaste prairie sur laquelle se sont livrées de rudes batailles aux barres et à la balle*⁴⁹.

VIE QUOTIDIENNE

⁴⁶ *Bull. des Anciens de l'Institution Victor-de-Laprade* n° 59, déc. 1951, p. 20. Au concours général de 1825, l'Argentière remporte trois premiers prix et neuf accessits, Verrières trois premiers prix et sept accessits et Montbrison seulement deux premiers prix et cinq accessits.

⁴⁷ J. Bonjour, *Le centenaire...* M. Verrier fut enterré à Verrières et son cœur déposé dans la chapelle du séminaire comme le cœur de M. Favrichon. En juillet 1979, une boîte en zinc contenant le cœur de l'abbé Verrier a été retrouvée dans les décombres de la chapelle, actuelle propriété de M. Etienne Chovet.

⁴⁸ *La Tante*, notice historique sur Antoinette Montet.

⁴⁹ Abbé Bonjour, *Centenaire..*

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Au réfectoire

Quant aux conditions matérielles, elles vont s'améliorer jusqu'à correspondre à celles de L'Argentière. Le régime alimentaire ressemble vraisemblablement à celui que préconise le cardinal Fesch lui-même : *J'ai reçu mon éducation ecclésiastique dans un séminaire où l'on déjeunait avec du bon pain et un verre de vin. A dîner, une soupe, quatre ou cinq onces de bouilli, un fruit et un quart de bouteille de vin. Le soir, au petit séminaire, on donnait à goûter un morceau de pain et de l'eau ; le souper du soir consistait en une carbonade ou un rôti, et un fruit avec le quart d'une bouteille de vin. Les jours de promenade, rien de plus que les autres jours, si ce n'est une salade au souper.*

Le cardinal considère que ce menu est frugal car il observe : *J'ai vécu sept ou huit ans de cette manière, et j'ai toujours observé qu'il n'y avait de plaignants que parmi ceux qui étaient bien plus mal chez eux.* Quelquefois, il y a des extra : *Le premier du mois de mai commençaient les promenades d'une journée entière, une fois la semaine. On nous donnait ce jour-là une entrée de plus et, le soir, on soupa à la campagne avec deux entrées et le rôti. C'était là le gala que nous appelions Agapes. La dinde était à la broche pour les soupers de Noël, de la Saint-Paul, fête patronale du séminaire, et de Pâques. On donnait du vin blanc et des confitures à ceux qui avaient fait leurs dévotions à la messe de minuit...* Et le Primat des Gaules de conclure : *Il est inconcevable qu'on ait oublié dans les séminaires du diocèse qu'un tel régime est le seul qui puisse convenir*⁵⁰, car il semble que dans certaines maisons, à L'Argentière en particulier, le menu soit encore plus soigné.

Tout cela ressemble assez à l'ordinaire de la "grande pension" à Saint-Irénée dont bénéficiaient un siècle plus tôt "MM. les Comtes de Saint-Jean et autres personnes nobles ou riches". *On donne à ceux de la grande (pension) du pain blanc, la chopine pleine, une soupe, une entrée, une portion de bœuf et mouton de plus de demi-livre et du dessert ; le soir, du rôti et un dessert ; deux fois la semaine, des salades au souper...*⁵¹

A Verrières comme ailleurs on mange en silence dans des assiettes d'étain pendant la lecture⁵² mais l'époque du pain noir, du lard et des pommes de terre est révolue. Avec beaucoup de viande, du pain blanc et du vin, le menu du petit séminariste se rapproche désormais plus de la table du bourgeois que de celle du paysan des monts du Forez.

Petite et grande pension

Naturellement, depuis l'ouverture de la petite école presbytérale de M. Périer, un trousseau est exigé pour chaque pensionnaire. Ecrivain à l'évêque d'Ajaccio pour lui proposer quelques places dans les séminaires lyonnais, Mgr Fesch, homme décidément très pratique, demande l'équipement suivant pour chaque candidat : *douze chemises neuves, dix-huit mouchoirs de poche, douze paires de bas de fil ou coton ; quatre paires de culottes, douze bonnets de coton ; deux redingotes de drap, deux habits ; douze cravates de mousseline, deux chapeaux, six paires de souliers, douze serviettes, six gilets de casimir, une paire de boucles d'argent, un couvert d'argent avec sa timbale d'argent*⁵³. Un tel trousseau représentant une dépense importante, on conçoit que l'entrée au petit séminaire devait être réservée aux fils de familles aisées.

⁵⁰ Lettre du cardinal Fesch à M. Courbon, vicaire général du 30 janvier 1805, J. Jomand, *Fesch par lui-même*, Lyon, 1970, Emmanuel Vitte.

⁵¹ *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, deuxième fascicule, Lyon, 1882.

⁵² Les assiettes d'étain sont remplacées par des assiettes de faïence vers le milieu du siècle.

⁵³ Lettre de Mgr Fesch à l'évêque d'Ajaccio du 4 avril 1807. J. Jomand, *Fesch par lui-même*, Lyon, 1970. Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

La pension elle-même passe de 100 francs par an dans les premières années à une somme très supérieure, voisine de celle payée à L'Argentière (500 à 600 francs pour la grande pension)⁵⁴. Comme tous les élèves ne peuvent loger dans les bâtiments du séminaire, certains habitent des maisons voisines, dans le bourg. Aussi à l'instar de L'Argentière, il y a sans doute lieu de distinguer la "grande pension" qui comprend le logement, la nourriture et le blanchissage et la "petite pension" qui ne comporte qu'une partie de ces services. Cette dernière est réservée à des élèves pauvres, plus âgés, et dont la vocation ecclésiastique paraît certaine.

Tout comme à L'Argentière, ces étudiants aident à la surveillance et s'occupent des élèves qui restent pendant les grandes vacances, c'est pour eux « un moyen d'acquitter leur dette de reconnaissance »⁵⁵. Deux de ces "censeurs" deviendront particulièrement célèbres : Marcellin Champagnat et J.-B. Marie Vianney. Ces différences de régime, même si elles ne vont pas jusqu'au menu comme à Saint-Irénée au début du XVIII^e siècle⁵⁶ nous paraissent aujourd'hui bien gênantes. Mais le cardinal Fesch est favorable à cet arrangement qui permet *de trouver dans le bénéfice des pensions payées par les parents fortunés, les ressources nécessaires pour l'éducation des jeunes gens qui avaient la vocation sacerdotale, sans la fortune*⁵⁷.

Le service

Pour le service intérieur du petit séminaire, on a recours à des domestiques gagés, hommes et femmes. Leurs noms apparaissent quelquefois dans le registre de fabrique de Verrières à l'occasion de dons qu'ils consentent à la paroisse⁵⁸. Mais très vite des religieuses Saint-Joseph s'installent à Verrières, avant 1829⁵⁹, où elles se chargent, comme à L'Argentière, de

⁵⁴ En 1905, la pension de Verrières se monte à 100 francs par trimestre, payables d'avance.

⁵⁵ A. Leistenschneider, *L'Argentière, 1905*.

⁵⁶ En 1703, la "grande pension" de Saint-Irénée correspond à une somme de 27 livres par mois, soit 14 à 15 sous par jour. La petite pension s'élève alors à 18 livres. Le menu est différent suivant les pensions mais cela ne semble pas poser de problème à M. Rigoley, supérieur de Saint-Irénée, qui a établi ce système. Il "conçoit qu'un double service au même réfectoire et la réunion de tous les élèves sur une cour commune de récréation puissent donner lieu à quelques difficultés" cependant "il était sûr du bon esprit des Séminaristes"... Enfin, tous les séminaristes continuèrent de vivre ensemble dans la plus parfaite charité, de telle sorte qu'on n'eut jamais à regretter cette curieuse combinaison... (*Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, Lyon, 1882.)

⁵⁷ A. Leistenschneider, *L'Argentière, 1905*. Cette attitude du cardinal Fesch est assez nouvelle. Il faut se souvenir qu'avant 1789, les aspirants au sacerdoce devaient posséder un titre patrimonial afin que l'Eglise soit sûre qu'ils ont un minimum de ressources personnelles pour subvenir à leurs besoins. Ce système écartait évidemment les plus pauvres, même s'ils avaient la vocation.

⁵⁸ En juillet 1836, Claude Brunel et Michel Bonnefoy, domestiques au petit séminaire de Verrières prêtent 200 francs chacun à la fabrique pour l'achat des cloches. Jeanne-Marie Fréry, morte en septembre 1855, domestique au séminaire, donne un lustre pour la chapelle de la Sainte Vierge. En avril 1866, André Damon, boucher au petit séminaire, offre à l'église de Verrières la statue de saint André. Le même André Damon fait don, le 7 avril 1872, d'un lustre pour la chapelle de la Sainte Vierge "en remplacement de celui qui, par accident, a été mis hors de service le mercredi saint" (registre de fabrique, archives paroissiales de Verrières).

⁵⁹ Le 16 août 1829, l'abbé Verrier présente aux fabriciens une requête concernant les sœurs. Il voudrait "un emplacement destiné, dans le cimetière, à recevoir la dépouille mortelle des sœurs de Saint-Joseph, et à elles seules réservé". Réponse des fabriciens : "Le Conseil, d'une voix unanime, a applaudi à ce dessein et, trouvant très convenable qu'il soit donné par la commune cette légère marque de reconnaissance envers les sœurs ... » (Registre de fabrique, archives paroissiales de Verrières.) Les sœurs Saint-Joseph sont déjà Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

la cuisine, de la lingerie et de l'infirmierie apportant, suivant l'expression d'un supérieur de séminaire, *ce que rien ne peut suppléer : l'aptitude spéciale des femmes, et ce qui ne s'achète pas : le dévouement inspiré par l'esprit de foi et de sacrifice*⁶⁰. Elles sont d'ailleurs assez nombreuses. Les registres des confréries portent en effet une trentaine de noms différents pour la période de 1827 à 1841⁶¹.

Quant aux frères, ils apparaissent eux aussi vers la même époque avec frère Pothin, frère Bernard et frère Pontique, membres tous trois de la confrérie du Saint Scapulaire. Ce sont vraisemblablement des frères de la Croix de Jésus⁶², du même ordre que les frères qui, à la fin du siècle, tiennent l'école libre de garçons de Verrières⁶³.

Le séminaire a de nombreux services annexes à gérer. L'hôtellerie héberge les parents qui rendent visite à leurs enfants pensionnaires. La pharmacie tenue par une religieuse sert de dépôt de médicaments pour tout le village. Elle joue aussi le rôle d'une cantine et les élèves peuvent s'y procurer, en payant, oranges, sacs de papillotes, dragées, sucreries... Il y a aussi la boulangerie, la boucherie, du personnel pour le ménage, l'entretien, les chevaux et l'exploitation agricole.

La journée du séminariste

Réglée par les instructions du *Manuel à l'usage des Séminaires*, édition de 1815⁶⁴, la journée du séminariste se déroule sans fantaisie. Le *Manuel* n'apporte d'ailleurs aucune innovation importante par rapport aux premiers règlements du séminaire Saint-Irénée imprimés en 1694, avec l'approbation de l'archevêque de Lyon, Mgr de Saint-Georges. Ce sont les mêmes minutieuses prescriptions qui resteront en vigueur durant tout le XIX^e siècle.

Le lever a lieu à 5 heures en été et à 5 h 30 en hiver. Il est suivi de la prière vocale puis de la méditation. A 6 heures, les élèves entendent la messe qui précède une étude. A 7 h 45, c'est le déjeuner. La classe commence à 8 heures jusqu'à 11 h 45 et elle est coupée d'une récréation de 10 heures à 10 h 15.

établies à Verrières en 1818, leur maison figure dans la liste des cinquante-deux établissements de l'ordre dans la Loire (*Essai statistique...*, M.J. Duplessy, Imp. Cheminal, Montbrison, 1818.)

⁶⁰ A. Leistenschneider, *L'Argentière*, 1905.

⁶¹ Sont agrégées à la confrérie du Saint Scapulaire établie à Verrières le 15 août 1827, jour de l'Assomption : sœur Sainte-Thècle, sœur Saint-Ennemond ; le 17 juillet 1831, fête du Saint Scapulaire, sont reçues sœur Thair, sœur Philibert, sœur Saint-Blaise et sœur Sainte-Ursule ; le 8 septembre 1831, sœur Saint-Louis ; en août 1832 les neuf sœurs de la communauté de Roche ; le 23 août 1833, sœur Alexis et sœur Saint-Jean ; le 9 septembre 1833, sœur Saint-Théodore ; le 21 novembre de la même année, sœur Saint-Augustin, sœur Marie Félicité, sœur Saint-Nizier ; en 1838, sœur Saint-Pierre, sœur Saint-Just, sœur Saint-Ignace, autre sœur Saint-Ignace, sœur Saint-Benoît, sœur Saint-Vincent, sœur Sainte-Mélanie, sœur Saint-Joseph, sœur Sainte-Colombe ; en 1839, sœur Abraham, sœur Saint-Michel, sœur Marie, sœur Félicité, sœur Saint-Romain ; en 1841, sœur Sainte-Rosalie, autre sœur Sainte-Rosalie, sœur Sainte-Thérèse, sœur Sainte-Félicité et sœur Saint-Odillon. Dans les tablettes de la "Confrairie de la petite association à Jésus, Marie et Joseph, autrement Confrairie de la Sainte-Famille", on note le nom de "sœur Marie-Joseph", ce qui est bien naturel (arch. paroissiales).

⁶² L'ordre des Frères de la Croix de Jésus a été fondé pour le service des séminaires par Claude-Marie Bochart, vicaire général du cardinal Fesch. Claude-Marie Bochart est né à Poncin, dans le Bugey (1759-1834). Cf. A. Leistenschneider, *L'Argentière*.

⁶³ En 1891, les frères de la Croix tiennent l'école privée de garçons dans une annexe du petit séminaire.

⁶⁴ *Manuel à l'usage des séminaires*, imprimerie Rusand, Lyon, 1815.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

A 11 h 45, "l'Examen particulier" précède le dîner qui est suivi d'une récréation. La classe se poursuit de 2 h 15 à 4 h 15. Il y a ensuite une étude jusqu'à 6 h 45. A 6 h 45, excepté les mardis, jeudis et dimanches, se déroule la lecture spirituelle qui dure un quart d'heure. Après le souper et une récréation, la prière termine la journée à 8 h 30. Tous les élèves doivent être couchés à 9 heures.

Trois fois par semaine, mardi, jeudi et dimanche, une leçon de Doctrine (religieuse) a lieu de 18 h 30 jusqu'au souper. Les jours dits de "congés", mardi et jeudi, une leçon de chant se déroule de 11 h 30 à midi et le soir il y a étude depuis 5 heures jusqu'à la leçon de Doctrine qui tient lieu de lecture spirituelle.

Tous les dimanches, de 8 h 45 à 9 h 45 il y a exercices et leçons de "Cérémonies". On y apprend à faire la genuflexion, à servir la messe, les rôles de céroféraire (porteur de cierge), thuriféraire, acolyte. La Grand-Messe de 10 heures est le temps fort de la matinée. L'après-midi, de 1 h 45 à 3 heures se déroule la "dominicale" ou répétition publique des leçons et explications de la semaine devant des jurys constitués par les professeurs. Vêpres, goûter et récréation suivent jusqu'à 5 heures. A 6 h 30, le travail reprend avec la leçon de doctrine.

Tous les jeudis, avant de partir pour la promenade et les dimanches, avant la leçon de "Cérémonies", chaque division est visitée par les censeurs respectifs afin de juger de la propreté et de la bonne tenue de chacun. En revenant de la promenade, on récite le chapelet, de même le samedi à la place de la lecture spirituelle.

Le *Manuel* contient aussi des règles précises concernant le costume ecclésiastique, la retraite spirituelle, l'ordre des rangs dans la maison, la fréquentation des sacrements, l'assistance à la messe et autres offices, l'observation du silence et de la modestie ecclésiastique, enfin sur les sorties, le service du réfectoire et tout ce qui concerne l'ordre et la propreté de la chapelle et des chambres.

Les programmes

La rentrée s'effectue au début de novembre et les classes se terminent au mois d'août. En dehors de deux mois de grandes vacances il n'y a aucun jour de congé⁶⁵. Le cours normal des études est de dix ans, soit six classes de langues, une de littérature ou Humanités, une de Rhétorique, une de Logique dite encore Philosophie et enfin la classe de Physique qui comprend encore les Mathématiques. Les six classes de "langues" correspondent aux classes de la 8^e à la 3^e d'aujourd'hui. La Rhétorique équivaut à la 1^e et les Humanités à la seconde. Verrières ne dispose pas des classes de Philosophie et de Mathématiques, le séminaire de L'Argentière puis celui d'Alix après 1877 assurant la préparation directe au grand séminaire. Cette organisation n'a d'ailleurs rien de rigide et suivant les années des classes sont réunies ou dédoublées. Certains éléments particulièrement brillants sautent des cours, d'autres redoublent. Il y a souvent de grandes différences d'âge entre les élèves d'une même section⁶⁶.

"Il vaut mieux savoir moins et savoir mieux, et le savoir pour toujours" proclame le *Manuel*. De fait, l'enseignement reste très traditionnel, pas de langue vivante, histoire insuffisante⁶⁷, géographie "presque sans carte". La part faite à la mémoire, à l'imagination et à la sensibilité est

⁶⁵ Le premier congé en cours d'année apparaît en 1895 à l'Argentière, en 1896 à Verrières ; il s'agit de trois journées pour le jour de l'an.

⁶⁶ Ainsi, J.-B.-M. Vianney est plus âgé que son professeur, l'abbé Chazelles. Marcellin Champagnat a 23 ans quand il fait sa philosophie. A l'Argentière, Jean-Marie-Georges Rival, né en 1809, est dans la même section que Henri Plantier, futur évêque de Nîmes, né, lui, en 1813.

⁶⁷ Pour étudier l'histoire, on utilise le manuel du Père Loriguet qui est considéré comme insuffisant (A. Leistenschneider, *L'Argentière*).

très importante. Les maîtres, dont aucun n'est licencié, ont une formation insuffisante⁶⁸ et se contentent de reprendre la tradition pédagogique des collèges de l'Ancien Régime. En 1881, un archevêque de Tours déplore encore la faiblesse intellectuelle des professeurs des grands et petits séminaires de France et constate : *Ni les prédicateurs, ni les conférenciers, ni les catéchistes ne sont en état de parler avec compétence des questions qui préoccupent aujourd'hui les hommes instruits et troublent les consciences*⁶⁹. A la limite, la réflexion et l'intelligence servent moins qu'une bonne mémoire⁷⁰.

Dans la classe d'Humanités, l'essentiel des travaux consiste en compositions latines et françaises, en prose et en vers, avec la traduction ou l'étude d'un chant de l'Illiade, d'une tragédie grecque⁷¹, d'un fragment de l'*Enéide*, d'un livre de Tite-Live, d'une tragédie française⁷², d'une partie des *Odes* d'Horace et de l'*Epître aux Pisons*. Une représentation dramatique est organisée vers le milieu de l'année.

D'autres disciplines sont mises en valeur. La mythologie, "si nécessaire à l'intelligence des poètes et de la plupart des auteurs anciens"⁷³, s'étudie à partir de la 7^e. La chronologie est apprise par cœur avec *le secours d'un tableau chronologique qui, dans un cadre fort raccourci, offre un résumé rapide des faits principaux qui commencent, qui finissent et caractérisent tous les empires qui forment l'histoire de l'Univers*. L'étude de la géographie, "par demandes et par réponses", commence en 5^e et se poursuit à raison d'une leçon chaque jour jusqu'en seconde. Dans cette classe ainsi qu'en Rhétorique, on apprend le "Sommaire de la Géographie" des différents âges ainsi que le traité abrégé de "Sphère et Astronomie". L'histoire est enseignée le lundi avec le programme suivant : 6^e, abrégé de l'Histoire sainte ; 5^e, abrégé de l'Histoire ecclésiastique ; 4^e, Histoire ancienne ; 3^e, Histoire romaine ; enfin en seconde, Histoire de France. On ne prépare pas aux diplômes officiels. Le baccalauréat n'est préparé que par quelques élèves de l'Argentière à partir de 1890.

La pédagogie

Les connaissances sont perpétuellement évaluées au cours d'innombrables contrôles écrits ou oraux qui participent à une pédagogie exclusivement à base d'émulation et de sanctions. Souvent un examen de passage avec thème et version commence l'année qui n'est qu'une longue suite de concours : compositions hebdomadaires, compositions trimestrielles, examen et exercices de Pâques, examen et exercices de fin d'année, chaque dimanche après-midi avant vêpres, récitation publique des leçons et enfin, pour couronner le tout, concours général entre les petits séminaires du diocèse. Ce concours, avant d'ailleurs donné lieu à des abus, est supprimé en

⁶⁸ L'abbé Tiby, professeur de seconde en 1847 à l'âge de 20 ans, avoue : "On aurait dû me laisser sur les bancs de l'école; malheureusement il n'y avait alors, ni maison de hautes études, ni séminaire universitaire. Tout au plus aurait-on pu me confier une classe de 6^e. C'était toute mon ambition; et l'on m'improvisait professeur de Seconde (Abbé Bonjour, *Centenaire* ...).

⁶⁹ Mémoire adressé à Léon XIII par Mgr Meignan, archevêque de Tours. Cité par Jean-Marie Mayeur, *Histoire du peuple français*, t. V : "Cent ans d'esprit républicain".

⁷⁰ Le biographe de Mgr Plantier explique que, jeune élève, le futur évêque était extrêmement doué et qu'il "composait tous ses devoirs au vol de la plume ; où ses condisciples mettaient quatre heures de travail, lui n'en mettait qu'une, l'habitude de réfléchir [avant la classe de Philosophie] lui étant inconnue" (M. l'abbé Clastron, *Monseigneur Plantier*, t. I, H. Oudin, 1882).

⁷¹ *Œdipe roi, Œdipe à Colonne ou Iphigénie en Aulide*.

⁷² *Polyeucte, Athalie ou Britannicus*.

⁷³ *Manuel à l'usage des séminaires*.

1863⁷⁴. Comme les classes sont parfois très chargées, les meilleurs élèves qualifiés de "maîtres de conférence" servent de répétiteurs.

Les bons élèves se voient récompensés par des classements, la croix, des "cahiers d'honneur" et surtout par la très solennelle distribution des prix qui clôt l'année scolaire. Les prix ont d'ailleurs une certaine valeur puisque le cardinal Fesch y consacre une somme de 1 200 francs pour les petits séminaires ⁷⁵.

Présidée par un dignitaire ecclésiastique, le plus souvent un vicaire général, la distribution des prix est prétexte à de longs "exercices littéraires" qui consistent en récitation, débit et lecture de devoirs des meilleurs élèves et plaidoyer pour les rhétoriciens. Une pièce de théâtre, si possible "aussi intéressante pour la piété que pour la littérature", enrichit encore la cérémonie. Toutefois, pour la hiérarchie, le théâtre est chose suspecte. En 1809, Mgr Fesch interdit les séances dramatiques dans les séminaires, mais elles reviennent car le cardinal de Bonald les interdit à nouveau en 1862. Finalement elles sont encore au programme des fêtes du jour de l'an vers 1890.

Toute une gamme de punitions complète ces moyens pédagogiques. En principe, on n'use pas de châtiments corporels dans les séminaires bien qu'à L'Argentière, maison modèle, "un domestique de confiance" soit chargé, en certains cas, "d'administrer le fouet aux élèves trop récalcitrants et aux paresseux invétérés"⁷⁵. En était-il de même à Verrières ? Le *Manuel* recommande des punitions "qui privent ou humilient" ainsi l'on donne des "pensums", on prive quelquefois de la promenade ou de la récréation ; on donne une place d'humiliation, à l'étude, au réfectoire ou en classe ; ou bien un *signum* que l'élève garde jusqu'à ce qu'un autre, tombant en faute, s'en trouve chargé à son tour. Enfin, chaque premier mardi du mois, au matin, a lieu, en présence de MM. les Supérieurs et Professeurs, un "examen des paresseux"... Il s'agit d'une sorte de distribution des prix à l'envers "où chacun d'eux reçoit sa mesure de peines et de reproches". Au sujet des pensums, le *Manuel* fait une recommandation qui nous semble moins désuète : "Il importe de les donner courts, mais de les faire rapporter jusqu'à ce qu'il n'y manque absolument rien, pas même pour la ponctuation et l'orthographe".

Il semble d'ailleurs que les élèves de Verrières soient assez dociles alors que L'Argentière, dont le recrutement est beaucoup plus urbain, connaît parfois des difficultés⁷⁶. Finalement, à en

⁷⁴ Le concours général commence par la récitation solennelle du *Veni Creator* à 7 h 30 puis on compose sans désespérer, "à 1 heure on a distribué du pain seulement ; à 3 heures le dîner pour ceux qui ont eu fini..." (petit séminaire de Montbrison). En 1825, les sujets étaient : en rhétorique, "discours français sur les avantages que l'on retire de la pratique de la vertu", pour la classe d'humanités, "description d'une belle et fertile campagne" ; une version pour les quatre petites classes.

Au concours général de 1826, Verrières se taille la part du lion avec dix-huit nominations contre neuf à l'Argentière et seulement quatre à Montbrison. (Notes tirées du *Bull. des anciens élèves de l'Institution Victor de Laprade*, t. III, 1947-1954).

Le concours général est supprimé le 22 mars 1863. A cette époque, quatre petits séminaires sont concernés : Verrières, l'Argentière, Montbrison et Saint-amour. Suivant A. Leistenschneider (*L'Argentière*) "il donnait lieu, disait-on, à de fâcheuses comparaisons entre les séminaires diocésains et, trop facilement, devenait l'occasion dans les classes d'un chauffage spécial au détriment du travail d'ensemble ; on en était même arrivé, dans l'ardeur de la lutte, à mettre en doute l'impartialité des correcteurs et on soupçonnait tels ou tels professeurs de fournir, au moment même des compositions, des indications à leurs élèves.

⁷⁵ Leistenschneider, *L'Argentière*...

⁷⁶ Durant l'année scolaire 1825-26, une trentaine d'élèves de l'Argentière sont renvoyés. Quelques actes d'indiscipline, toujours à l'Argentière : "Un jour, quelques élèves, sous l'influence de je ne sais quelle inspiration, se mirent à marquer le pas en montant en étude; la communauté tout entière, nous étions deux Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

croire les anciens élèves qui s'expriment, il est vrai, dans les banquets des congés de famille, l'ambiance est très bonne à Verrières. *On y travaillait ferme ; on nous avait surnommés les bœufs de Verrières. On développait en nous, avec le goût de la simplicité, une piété solide. En grande partie, nous songions au sacerdoce. Enfin, nous nous aimions tous d'une amitié vraiment fraternelle et nous emportons du cher séminaire un doux et impérissable souvenir*⁷⁷.

Vie spirituelle

Sur le plan spirituel, les futurs prêtres sont formés dès leur entrée au petit séminaire à *une piété minutieuse, aux vertus sacerdotales, par des maîtres qui sont fidèles à la tradition de l'école française de spiritualité du XVII^e siècle*⁷⁸. La journée est coupée de nombreux exercices spirituels obligatoires : prière du matin et du soir, messe, méditation, lecture spirituelle...

Au petit séminaire de Verrières comme à Saint-Jodard, l'Argentière et Montbrison, une congrégation regroupe, sous la responsabilité du directeur spirituel, deuxième personnage de l'établissement, les élèves qui souhaitent accomplir des dévotions supplémentaires telles que la récitation du chapelet, du *Salve Regina* ou encore une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. La congrégation a des statuts et elle élit un "conseil privé" avec président, vice-président, assistants, secrétaire et conseillers.

Les congrégations des différents séminaires entretiennent leur zèle par une correspondance enflammée. Ainsi la congrégation de Verrières écrit-elle à celle de L'Argentière le 30 mars 1834 : *Oui, par une pieuse correspondance, établissons entre nous une union intime..., nous appelons tous la Sainte Vierge, notre mère, elle nous nomme ses enfants, nous sommes donc unis par les liens d'une véritable fraternité, et n'aimerions-nous pas en goûter les douceurs ? D'une montagne à l'autre nous ferons passer notre ardeur et nos bonnes dispositions, d'une montagne à l'autre nos vœux et nos prières se répondront...*⁷⁹

Pour préserver au maximum les élèves, le séminaire doit être un univers clos. Le fait que les pensionnaires de Verrières ne disposent pas d'une chapelle particulière pour leurs exercices de piété est considéré comme un inconvénient. Ils sont « trop mêlés aux fidèles » dans l'église paroissiale. Il faut donc au plus vite que le séminaire possède sa chapelle, une chapelle digne de l'importance de la maison.

cent quatre-vingts alors, suivit le mouvement; tout le bâtiment en était ébranlé..." Une autre fois, "c'était en été, pendant la récréation du soir, les élèves de Mathématiques ou de Philosophie, irrités contre le préfet de récréation, essayèrent de protester en parcourant tous ensemble, bras dessus bras dessous et en chantant, la seconde terrasse..." (A. Leistenschneider, *L'Argentière*). En 1826, à Montbrison, le 3 février, "deux élèves en prison : le premier pour manquement de respect à son professeur; le second pour mensonge en effaçant un « non » dans un billet de « satisfecit » (*Bull. de l'association...*, n° 52). Ces "manifestations" et ces actes d'indiscipline sont pourtant rares et il suffit d'un unique surveillant pour plus de deux cents élèves.

⁷⁷ D'après Mgr Chardon, cité par J. Bonjour, *Centenaire...*

⁷⁸ Jean-Marie Mayeur, *Histoire du peuple français*, t. V.

⁷⁹ *Bull. de l'association...* t. I 1928-1938, n° 5, janvier 1931. Réciproquement, le 4 juin 1827, treize grands élèves du petit séminaire de Montbrison sont conduits à Verrières pour assister à la cérémonie de l'érection solennelle de la croix du jubilé sur la place de l'Eglise. Un incident malheureux termine la journée : *Tout a été très solennel et s'est bien passé jusqu'au soir, qu'un jeune homme, qui s'était exercé presque tout le jour, ayant voulu mettre le feu à une dernière boîte chargée avec le reste de la poudre, a eu la main gauche brûlée, de manière qu'on doute si on pourra lui conserver les deux doigts du milieu; il a été placé à l'hôpital où quelques-uns de nos messieurs et de nos élèves, des amis, vont le voir...* Le blessé était certainement un Verrérien qui faisait, ce jour-là, fonction d'artificier.

La retraite annuelle pendant la semaine qui précède Noël, les dimanches, les fêtes, les visites des vicaires généraux, du cardinal ou de missionnaires de passage ainsi que les "journées de fusion" avec le séminaire voisin de Montbrison sont autant d'occasions de cérémonies supplémentaires. De même, le 23 avril 1825, une délégation d'élèves de Verrières assiste à la clôture de la mission solennelle prêchée à Notre-Dame de Montbrison.

Notons d'ailleurs le goût prononcé de l'époque pour les célébrations, les défilés et processions avec drapeaux et bannières. Dans le même esprit, le séminaire a ses armoiries où figurent un sapin et une croix et une devise à mettre en avant - « semper virens », toujours jeune, toujours vigoureux, toujours vivant. Même dans la vie quotidienne, les grands élèves reçoivent des charges qui sont aussi autant de dignités. Ainsi le « grand censeur » remplace le préfet de discipline quand celui-ci est absent à l'étude, les « réglementaires » sonnent la fin des exercices et le carillon les jours de fête, le "lecteur-intonateur" a droit à un tabouret spécial au réfectoire et il doit entonner les chants à la chapelle. Cette charge donne droit à un verre de vin et une portion supplémentaire chaque semaine. Il y a aussi les chefs de dortoir, les « sacristains » qui décoorent et illuminent l'église, les « aumôniers » qui « distribuent aux pauvres dans la cour de la cuisine les reliefs des repas »⁸⁰. Les « lampadaires » s'occupent des lampes à huile, les « questeurs » récupèrent les objets perdus et les rendent à leur propriétaire moyennant une petite amende, et les « maîtres des jeux » règnent sur les cours.

Bien organisé mais loin du monde et refermé sur lui-même, le séminaire développe chez la plupart des jeunes gens une piété exaltée, l'esprit de sacrifice, voire le goût de l'héroïsme dans une tonalité très romantique. Il conduit la majorité des élèves vers les ordres mais quelques-uns choisissent la carrière militaire et c'est à juste titre que le chant d'adieu des rhétoriciens de Verrières met en parallèles les deux vocations :

*L'âme vibrante aux voix du sacrifice,
Comme autrefois les croisés du saint lieu,
En main le glaive ou la croix rédemptrice,
Tout Verrérien sera soldat de Dieu.*⁸¹

Petit séminaire et paroisse

Depuis sa fondation, le petit séminaire est étroitement lié à la paroisse de Verrières. C'est le curé de la paroisse, l'abbé Périer, qui fonde en 1804 la première école presbytérale mais l'établissement prenant de l'importance, la paroisse apparaît vite comme une simple annexe du séminaire. D'ailleurs les supérieurs du séminaire sont automatiquement curés desservants de Verrières jusqu'en 1842. Il s'agit, après l'abbé Périer, de Jean-Joseph Barou⁸² de 1809 à 1819, Blaise-André Roux⁸³ de 1820 à 1826, Joseph Verrier de 1826 à 1837 et enfin Claude Mangon⁸⁴ de 1837 à 1842.

En 1842 les deux fonctions sont dissociées mais c'est encore un professeur du petit séminaire, M. Forest, qui devient curé de Verrières alors que le supérieur est M. Gorand. Le séminaire, qui a beaucoup plus de moyens financiers, contribue, par des prêts, à la vie paroissiale.

⁸⁰ A.Leistenschneider, *L'Argentière*.

⁸¹ Chant d'adieu des rhétoriciens, cité par J. Bonjour, *Centenaire...*

⁸² Il deviendra vicaire général et gardera des contacts avec la paroisse (voir note 31, p. 292, t. XLVI, Bull. Diana).

⁸³ Blaise-André Roux sera par la suite supérieur du grand séminaire de Dijon.

⁸⁴ Joseph Verrier mourut au séminaire le 28 octobre 1837, à l'âge de 43 ans. L'abbé Claude Mangon, qui lui succède, était précédemment économe de la maison. En 1842, l'abbé Nicolas Forest était, lui, surveillant. Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Ainsi, pour l'achat des cloches, le supérieur prête 743 francs, somme dont il demande le remboursement au Conseil de fabrique en août 1843⁸⁵. Un autre exemple illustre la disparité des ressources qui existe entre les deux institutions : en 1876, les fabriciens décident d'acheter un harmonium pour l'église et, quelques années plus tard, en 1885, la chapelle du séminaire reçoit des orgues qui coûtent au moins vingt fois plus⁸⁶.

Jusqu'en 1856 existe un accord entre la paroisse et le séminaire concernant certains frais occasionnés par le culte. Le séminaire fournit le vin de messe et l'huile pour la lampe de l'église et en compensation, la fabrique met gratuitement trois bancs de l'église à la disposition des sœurs du séminaire⁸⁷. En 1866, "MM. les prêtres de Verrières" offrent "huit statues en terre cuite" pour l'embellissement de l'église⁸⁸. Enfin c'est un ancien professeur de Verrières, l'abbé Jean-Marie Georges Rival, qui donne le plan et fait exécuter le corps de la chaire gothique placée en 1850 dans l'église, son confrère l'abbé Fond se chargeant de l'abat-voix et de l'escalier⁸⁹.

En 1883, au décès de M. Forest, c'est un ancien professeur du séminaire, frère du supérieur, Jean-Baptiste Chausse, qui devient curé de Verrières⁹⁰. En 1891, Louis Colin, supérieur, loue au curé, moyennant 40 francs par an, "deux salles pour servir de salles de classe de l'école privée des Frères de la Croix de Jésus", locaux situés dans la partie sud indépendante des bâtiments du séminaire⁹¹.

La paroisse retire du voisinage du séminaire quelques avantages : des cérémonies religieuses plus éclatantes, la visite plus fréquente des vicaires généraux et du cardinal, une

⁸⁵ Séance du 13 août 1843 du conseil de fabrique (archives paroissiales de Verrières).

⁸⁶ Séance du 23 avril 1876 du conseil de fabrique. Un devis pour l'orgue est adressé le 31 octobre 1884 par la maison Aristide Cavaillé-Coll, avenue du Maine, 13 et 15, à Paris, au supérieur du séminaire; il porte sur 15 000 francs, emballage, transport et pose à la charge des acquéreurs (archives paroissiales de Verrières.) L'harmonium coûte 645 francs.

⁸⁷ 18 avril 1852, conseil de fabrique : "Comme par le passé, le petit séminaire fournira le vin pour la messe et l'huile pour la lampe de l'église moyennant les trois bancs" (pour les religieuses du séminaire). Les sœurs quittent leurs bancs en juin 1856, l'année où la chapelle du séminaire est ouverte. La location des bancs et la mise aux enchères des sonneries sont pratiquement les seules ressources du conseil de fabrique qui a des frais importants à couvrir, en particulier pour les réparations de l'église. Ces adjudications, que les fabriciens n'osent pas supprimer, sont une source perpétuelle de querelles entre les habitants et empoisonnent la vie de la paroisse durant un siècle (archives paroissiales).

⁸⁸ Conseil de fabrique du 8 avril 1866 (archives paroissiales).

⁸⁹ Conseil de fabrique du 7 avril 1850 : "La chaire gothique dont ils avaient voté (les fabriciens) la confection en 1846 et la continuation en 1849 ayant été définitivement placée et achevée, ils ont par reconnaissance voulu consigner dans leur registre les noms de M. Rival, ancien curé d'Ecotay et actuellement curé de Brignais, qui en a donné le plan et présidé à l'exécution du corps de la chaire par l'ouvrier Jean Gagnère du Ratay et celui de M. Fond, curé de Lézigneux, qui a fait exécuter la montée d'escalier par le même ouvrier, Jean Gagnère, et enfin l'abat-voix par l'ouvrier Jean Gachet de la paroisse de Ladvieu qu'il a formé lui-même à ce genre de travail..."

⁹⁰ Le supérieur du séminaire est surnommé "le Gros". Son frère Jean-Baptiste Chausse est l'auteur de méthodes de solfège et de musique instrumentale "très connues" (d'après T. Rochigneux, *Le Forez*, p. 287). Un ancien professeur du séminaire remplace J.-B. Chausse comme curé de Verrières le 11, octobre 1900. Il s'agit de l'abbé Jacques Robert.

⁹¹ Acte du 11 octobre 1891. Il s'agit d'un bail pour six ans (archives paroissiales de Verrières).

renommée qui s'étend au diocèse tout entier. Mais il y a aussi les inconvénients ; malgré tous les mérites des "Messieurs du séminaire", l'établissement donne inévitablement aux habitants de la paroisse une image de richesse de l'Eglise. Longtemps, même après la disparition du séminaire, les paroissiens, par réaction, se montreront peu généreux, notamment en ce qui concerne le denier du culte.

Promenades et récréations

Les moments de détente comptent beaucoup pour l'équilibre du jeune séminariste. Pendant les récréations, les pensionnaires jouent à la balle, aux boules, aux barres, au cerceau tandis que les "gobilles" ont aussi de fervents adeptes. En hiver s'organise sur la terrasse une glissoire qui connaît un grand succès de même que la traditionnelle bataille de boules de neige.

A partir du mois de mai, chaque semaine, le jeudi, une promenade d'une journée entière aère tout le séminaire et, en cette occasion, les repas sont pris à l'extérieur. Dans ce but, le séminaire achète une "campagne", la ferme du Mas. Le mont Genest, avec ses grands sapins, semble le lieu d'excursion favori des Verrériens⁹².

Les "congés de famille", réunions périodiques des anciens élèves, sont aussi l'occasion de réjouissances, défilés, jeux, repas de fête, ainsi que les visites du cardinal et la distribution des prix. Quelquefois, pour marquer sa satisfaction, le supérieur qui prend son repas dans le même réfectoire que les élèves accorde le *Deo gratias*. On peut alors bavarder au lieu d'écouter en silence la lecture réglementaire. Un cahier de l'époque relate une journée de "fusion", de rencontre avec le séminaire de Montbrison. Le document donne une idée de ce que devaient être les loisirs des jeunes gens. Dévotions et scènes bucoliques se mêlent à des parades symboliques :

Le jeudi de Pâques 1827, à 11 heures et demie, départ pour la montagne. On est allé au-delà de Verrières par la grande route jusqu'au mont Genest. Là est arrivée la communauté de trois cents élèves de Verrières. Les directeurs et professeurs respectifs de Verrières et Montbrison se sont embrassés ; les élèves en ont fait autant ; ils se sont mêlés en moins de deux minutes, de sorte qu'on n'aurait pu discerner les deux communautés ; ils se sont unis ensuite dans les jeux de barres et de balle... L'heure du goûter est arrivée : les maîtres et les élèves ont quitté les jeux pour se séparer en deux, sur le gazon et par carré : on a servi d'abord aux élèves de Montbrison,

⁹² Le paysage est apprécié des élèves un peu poètes :

*Ici, rien de changé, dans notre vieux Verrières
A l'horizon, toujours d'harmonieux lointains;
Sur la crête des monts, les mêmes grands sapins,
A l'ombre verdure, aux ramures légères.*

*Tels je vous ai connus, tels je vous trouve encor :
Maigres champs, tout coupés de bruyère et de lande ;
Étroits sentiers, bordés de thym et de lavande ;
Et toi, mont des Genêts, avec tes genêts d'or.*

*Voici notre vieux mâs, sa vieille maison grise ;
La prairie, à ses pieds s'étalant mollement,
Les mêmes grands peupliers, inclinant doucement
Leurs sommets verdoyants au souffle de la brise.*

(Au petit séminaire de Verrières, L. Demars, élève de 1872 à 1876, tiré de l'ouvrage de l'abbé Bonjour, *Centenaire* ...

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à la *Diana*, 1980

ensuite à ceux de Verrières, un petit goûter champêtre, vin blanc, pain, fromage, pommes ; le bénédicité a été dit par M. le Supérieur de Verrières... Les maîtres se portaient aussi réciproquement la santé, mangeant en cercle sur le gazon autour d'une nappe... Jusqu'à 5 heures, on descendit en confondant tous les rangs... Arrivés sur la grande route, on se mit des deux bords du chemin et le Veni Sancte ayant été dit à genoux par M. le Supérieur de Montbrison, le chapelet fut continué par les élèves groupés de distance en distance. On se mit ensuite deux à deux, de manière à former un immense développement qui, en arrivant dans la cour du séminaire de Verrières, s'étendit et se replia sur lui-même en face des quatre bâtiments, et ne se termina que dans la chapelle même où les cœurs et les voix furent réunis autour du même Dieu pour chanter le cantique de la résurrection : "Jésus paraît en vainqueur", puis le Tantum ergo, le Salve Regina. Puis nouveau goûter au réfectoire puis retour à 8 h 30 à Montbrison."⁹³.

Le 12 juin suivant, les élèves de Verrières rendent la visite aux Montbrisonnais. Il y a pour la circonstance jeux, goûters, défilé en ville, prières à la chapelle.

Vie équilibrée et assez saine sans doute car on ne signale pas à Verrières les meurtrières épidémies que connaissent parfois d'autres établissements⁹⁴.

Verrières et Montbrison

Le bourg de Verrières étant proche de Montbrison, les deux petits séminaires ont pratiquement la même aire d'influence alors que Saint-Jodard, L'Argentière et Alix disposent chacun d'une vaste zone de recrutement. Cela ne semble nullement contrarier leur développement et un chroniqueur s'en enthousiasme : ... pendant quatre-vingt-deux ans, de 1824 à 1906, on fut témoin d'un phénomène qui nous apparaît à nous presque antédiluvien : deux séminaires, à dix kilomètres l'un de l'autre, qui ne se gênaient pas dans leur recrutement. Plus de quatre cents enfants ! Oh ! l'heureux temps !

Verrières est le séminaire des champs et Montbrison celui de ville : Deux séminaires, deux frères. avec les distinctions qui s'imposent dans les familles où les enfants ne vivent pas tous sous le même toit, celui qu'on envoie à la ville et celui qui reste à la campagne, le premier en souliers, le second en sabots, le premier en casquette d'uniforme, le second en bérêt montagnard. Deux frères, dis-je, puisqu'ils respirent le même air et contemplant le même horizon...⁹⁵

Il y a bien sans doute quelques rivalités de prestige entre les deux maisons en particulier à l'occasion du concours général entre les séminaires mais finalement les relations sont fréquentes et bonnes. C'est Montbrison qui, après la Séparation, recueillera les maîtres et les élèves de Verrières.

LE NOUVEAU SÉMINAIRE

⁹³ Le 15 mars 1825, visite de Mgr et de M. Barou, vicaire général, qui vont ensuite à Montbrison. Les deux séminaires sont souvent visités en même temps par l'archevêque qui loge parfois à mi-chemin, dans le château de M. de Meaux, à Quérézieux (ainsi le 17 août 1825). *Bull. des anciens élèves*, n° 59.

⁹⁴ En 1826, la sortie est avancée à Montbrison à cause de nombreuses indispositions des élèves. *Les chaleurs avaient été excessives... On avait pris des précautions de santé convenables : ne pas s'exposer aux ardeurs du soleil, prendre la récréation de midi sous les galeries, ne se livrer à aucun jeu trop échauffant, ne boire jamais de l'eau pure, mais corrigée par le vinaigre, agrandir la récréation du goûter, diminuer d'une demi-heure l'étude, traitement des malades: citron, limonade... Application de sangsues à trois plus malades que les autres, repos pour une douzaine, se plaignant de maux de tête, d'estomac, de poitrine, de frissons...* (d'après un cahier de l'époque, *Bull. des anciens élèves...*, n° 61, juin 1952).

⁹⁵ *Bull. des anciens élèves...*, t. I, 1928-1938.

L'histoire de *l'ancien séminaire* de Verrières s'achève par une catastrophe. Le 3 décembre 1846, pendant la promenade des élèves, un violent incendie ravage une grande partie des bâtiments. Heureusement *il n'y eut pas d'accident à déplorer, la seule victime fut un vieil âne rétif qui ne voulut jamais quitter son écurie*⁹⁶ mais les dégâts sont si considérables qu'on hésite à reconstruire, pensant un moment placer ailleurs la nouvelle maison. Finalement la décision appartient au Cardinal de Bonald qui tranche : *Verrières doit rester à Verrières*⁹⁷. Le 4 mars 1847, trois mois après l'incendie, l'archevêque de Lyon pose lui-même solennellement la première pierre du nouveau séminaire⁹⁸. Les plans sont de M. Dulac avec un style rigoureux, une ordonnance parfaite, une sévérité toute monacale. Un grand bâtiment central sans fantaisie flanqué de deux ailes avec des arcades s'ouvre sur une vaste terrasse. La chapelle, sans style bien déterminé, est placée au centre du corps de logis principal avec un clocher surmonté d'une petite coupole carrée. Il n'y a rien de bien original et beaucoup de ressemblance avec Saint-Gildas et l'Argentière.

Les travaux durent huit ans et sont menés à bien par M. Gorand le supérieur de l'époque. Pendant cette période le séminaire se loge tant bien que mal dans les maisons du voisinage. L'abbé Tiby⁹⁹ ancien professeur décrit ainsi la situation : *A l'époque dont je parle, un incendie avait détruit, depuis peu, une partie notable des anciens bâtiments. Ce que le désastre avait épargné, n'offrait plus qu'un abri étroit, incommode, insuffisant. Nous habitions, pour la plupart, des chambres dont un Chartreux n'aurait pas été jaloux. Le matin, pour se rendre à la chapelle, il fallait souvent faire la trace dans la neige. Les dortoirs, disséminés un peu partout, étaient glacés pendant l'hiver, étouffant pendant l'été. L'unique salle d'étude n'était éclairée que par des quinquets fumeux*¹⁰⁰.

La fin du siècle.

En 1855, M. Gorand est remplacé par M. Styr qui inaugure la nouvelle chapelle et finit l'aménagement de la nouvelle maison. Pendant un demi-siècle *le monument qui se détachait, tout blanc, avec ses longues colonnades, et son tout petit clocher couvert d'ardoises sur le fond gris de*

⁹⁶ Abbé Bonjour, *Centenaire...* On peut noter curieusement que les petits séminaires avaient fâcheusement tendance à flamber, ainsi : 27 novembre 1827, incendie d'une grande partie de Saint-Gildas à Saint-Jodard, en 1844, incendie du vieux chapitre au séminaire de L'Argentière, 5 décembre 1846, Verrières. Et même, en août 1978, où la salle des fêtes de l'Institution Victor-de-Laprade (ex-petit séminaire de Montbrison) est détruite par un incendie.

⁹⁷ Abbé Bonjour, *Centenaire...*

⁹⁸ Une inscription sur la façade commémorait cet événement :

EX MUNIFICENTIA
EM. AC. REV. CARDINALIS
L.-J.-M. DE BONALD
ARCHIEPISCOPI LUGDUNENSIS
HOC SEMINARIUM
OEDIFICATUM EST AB ANNO
1847 AD ANNUM 1855
AUSPICE MARIA.

⁹⁹ Curé de Thurins, doyen des anciens professeurs de Verrières aux fêtes du centenaire.

¹⁰⁰ Abbé Bonjour, *Centenaire...*

*la colline*¹⁰¹ va être l'orgueil de Verrières-en-Forez. En 1860, M. Gorand revient mais en 1864, nommé curé de Saint-Bruno, à Lyon, il est remplacé par M. Pont¹⁰². Pendant la guerre de 1870, Verrières sert de base arrière aux autres séminaires. Le grand séminaire étant occupé par trois légions de mobilisés, les grands séminaristes de deuxième et de troisième année sont répartis par moitié entre Saint-Jodard et Verrières¹⁰³.

A partir de 1870, dans ce moment pourtant difficile, un nouveau supérieur, M. Chausse fait revivre un nouvel âge d'or à l'établissement. Il achève l'aile nord de l'édifice, embellit la chapelle qui reçoit de belles orgues offertes par les anciens élèves en 1885¹⁰⁴. *Le père Chausse, dit le Gros, sans doute pour le distinguer de son frère, curé de Verrières, est un Verrérien dans l'âme, puisqu'il avait vécu dans la maison toute sa vie sacerdotale... Les tristes événements de cette année et ceux de l'année suivante (1870-1871) avaient presque dépeuplé le séminaire. Il se remit à l'œuvre courageusement avec tout son cœur de père et de prêtre... et en peu de temps, la maison devint une des plus florissantes du diocèse... Que d'âmes de jeunes gens il a consolées, éclairées, guidées, dirigées du côté du sacerdoce !... La mémoire du bon père Chausse n'est pas encore près de s'évanouir ; le bon parfum de son souvenir a été porté partout dans le monde par les Verrériens*¹⁰⁵. De 1889 à 1895, Louis Colin prend le relais comme supérieur. Il est ensuite remplacé par M. Régis Chausse¹⁰⁶ jusqu'en 1904. Enfin le père Joseph Marius Bonjour sera le dernier supérieur et à ce titre présidera les fêtes du centenaire en 1905.

Le dernier quart du siècle voit se réaliser de nombreuses améliorations. Un vaste clos est aménagé ; l'eau amenée dans les dortoirs, l'éclairage à l'acétylène remplace les lampes à huile. Les participants aux fêtes du centenaire peuvent avec M. l'abbé Tiby s'enthousiasmer et admirer *les chambres spacieuses et même élégantes, les dortoirs confortables, propres et largement aérés, la vaste salle de récréation, la chapelle richement décorée, la superbe terrasse avec une vue admirable*¹⁰⁷. Le progrès intellectuel est allé de pair. Certains professeurs sont maintenant licenciés. Les langues vivantes ont fait leur apparition au programme à côté du grec et du latin. Il y a des maîtres spéciaux pour les mathématiques, l'histoire, la musique, les langues étrangères. Une fanfare permet d'égayer les jours de congé et une chorale rehausse l'éclat des cérémonies religieuses.

Le domaine du séminaire

Les biens du "Collège de Verrières" figurent sous une quarantaine de numéros aux folios 180 et 188 de l'ancien cadastre de la commune établi en 1809. Au départ il s'agit de deux

¹⁰¹ Louis Fusain, *La Fondrière*, éd. Albert Nesselin, Lyon, 1914. Ce roman s'inspire largement des événements survenus à Verrières au moment de la Séparation.

¹⁰² Le cœur de M. Gorand fut mis dans la chapelle du séminaire près de ceux de MM. Verrier et Favrichon.

¹⁰³ A. Leistenschneider, *L'Argentière*.

¹⁰⁴ Ces orgues sont maintenant installés dans l'église de Verrières.

¹⁰⁵ Abbé Bonjour, *Centenaire...*

¹⁰⁶ C'est un parent de M. Chausse "le Gros" :

Puis, de nouveau, le Père a pris le nom de Chausse :

C'est le même regard, presque la même voix.

Et c'est le même cœur, le même sacerdoce,

Et la même bonté du Chausse d'autrefois.

(Hommage aux anciens supérieurs, Ph. Faure, abbé Bonjour, *Centenaire...*)

¹⁰⁷ Allocution de l'abbé Tiby aux fêtes du centenaire, abbé Bonjour, *Centenaire...*

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

bâtiments voisins mais non contigus entourés d'un jardin et d'aisances. Une des constructions est accolée à l'église côté nord. On se rappelle que l'abbé Périer avait installé son école dans la maison curiale et une villa voisine. Avant 1809 s'ajoutent le château du Soleillant, sa cour, les dépendances et un petit terrain attenant, le tout représentant moins d'un hectare¹⁰⁸. Durant tout le siècle la politique foncière des économes du séminaire sera constante. Ils s'efforceront de constituer autour des bâtiments du bourg un vaste domaine d'un seul tenant en recherchant deux objectifs : arriver à une certaine autarcie en produisant directement ce que la maison doit acheter, être le plus indépendant possible des autres habitants du bourg. En 1814, Jean Clépier du bourg vend au Collège une petite terre et un pré. En 1836, le séminaire achète une maison avec cour et jardin à Mathieu Dumas, tailleur d'habits au bourg également.

En 1840 (d'après les matrices cadastrales) sept parcelles voisines sont acquises au Mas, une terre et deux bois de pins vendus par Antoine Dumas fils du Bourg, deux terres, un bois de pins et un pré vendus par Robert Claveloux du Bourg. En 1845 et 1853 quelques acquisitions arrondissent le domaine du bourg : prés et terres appartenant à Claude Vial du bourg. En 1860 ce qui reste du château du Soleillant et ses dépendances sont revendus à la famille Claveloux de la Payre. Puis les acquisitions reprennent, en 1868, Grand Aubert, un pré de plus d'un hectare, à Jean Lafond, du Bourg ; en 1870, le pré et la terre de la Rivière à André Damon qui est domestique au Séminaire ; en 1873 et 1874, plusieurs importantes parcelles de "bois futaie", de "pineteaux" et de pré à Damon Charles, du bourg de Gumières, Damon Félix, épicier à Montbrison, Bealem Jean-Marie, tailleur. Le séminaire fait valoir directement ces terres louant les locaux qui ne lui sont pas nécessaires¹⁰⁹. En 1905, les responsables du séminaire peuvent se féliciter de toutes *ces acquisitions intelligemment et patiemment faites de diverses propriétés* qui forment "un cadre parfait"¹¹⁰ à l'établissement.

Séminaire et municipalité

Avec sa douzaine d'ecclésiastiques, ses deux cents élèves, son personnel et son domaine, le petit séminaire de Verrières constitue une puissance avec laquelle la municipalité doit compter. En fait dans les différends qui opposent le Conseil municipal et le supérieur, ce dernier a souvent gain de cause car il a plus de ressources que les édiles. Deux affaires illustrent ce rapport de force : le déplacement du chemin tendant de la Feuillat au bourg et le transfert du cimetière.

Ainsi en 1874, *le Maire expose à son conseil que la pente du chemin vicinal n° 1 menant de la Feuillas au Bourg est bien forte à partir du lavoir du séminaire*. Il conviendrait donc pour avoir un "chemin moins pentueux" de faire un nouveau tracé *sans que cela occasionne une grande dépense à la commune*. Les conseillers en conviennent. En fait ce chemin traverse les propriétés du séminaire, passe près de la grande terrasse et empêche d'établir une belle allée et une entrée monumentale devant la maison. Après des tergiversations le Conseil municipal donne satisfaction au séminaire¹¹¹ car le supérieur *s'engage à faire aux frais du séminaire de Verrières tous les achats et travaux nécessaires pour rectifier le chemin n° 1 entre les profils 62 et 88 à la condition que la partie abandonnée" du chemin reste la propriété définitive du séminaire qui est propriétaire*

¹⁰⁸ N^{os} 323, 325, 326, 327 de l'ancien cadastre ; n^{os} 66, 67, 68, 69, 70 du nouveau cadastre.

¹⁰⁹ Location de salles de classe au curé de la paroisse. Le 15 octobre 1906, l'abbé Joseph Marius Bonjour loue à M. Marnat une maison et son jardin au lieu-dit "le Champet" (entrée du bourg) pour la somme de 60 francs par an (archives de la paroisse de Verrières).

¹¹⁰ Abbé Tiby, allocution prononcée aux fêtes du centenaire, abbé Bonjour, *Centenaire...*

¹¹¹ Conseil municipal de Verrières. Séances du 11-10-1874, du 3-9-1875, du 8-10-1876, du 29-6-1879.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

*des terrains situés sur chaque rive*¹¹². Le supérieur intervient encore financièrement s'engageant auprès de la commune à prendre à sa charge les frais résultant de l'expropriation de la partie du pré de M. Pont, nécessaire à l'achèvement de la rectification¹¹³. En 1905, on félicitera le Père Chausse d'avoir obtenu *le déplacement d'un chemin, enlevé à la municipalité par sa diplomatie et grâce auquel l'entrée du Séminaire ressemble à l'avenue d'un palais*¹¹⁴.

Pour la deuxième affaire, le problème est comparable. Dans l'obligation de déplacer le cimetière qui entoure l'église, le Conseil municipal sélectionne quatre sites¹¹⁵ et son choix se porte finalement sur un terrain appartenant au séminaire et situé dans le contour de la rectification du chemin vicinal menant de la Feuillat au bourg. Ce terrain jugé le plus convenable ne pouvant être acquis à l'amiable, la municipalité demande une déclaration d'utilité publique mais c'est oublier un peu vite les appuis dont dispose le supérieur. Le 10 mars 1880, le Conseil se réunit sous la présidence du sous-préfet de Montbrison qui expose *que l'emplacement précédemment choisi par cette assemblée dans une propriété appartenant au séminaire et située vis-à-vis la terrasse de cet établissement lui paraît sous tous les rapports présenter des inconvénients*¹¹⁶. Il invite le Conseil à faire le choix d'un autre terrain, et expose en outre que *le supérieur du séminaire est tout disposé à faire des sacrifices si on consent à choisir un autre emplacement*. En effet, le Père Chausse s'engage à payer la moitié du prix que coûtera l'emplacement du nouveau cimetière pourvu toutefois que cet emplacement ne soit pas pris dans la propriété du séminaire¹¹⁷. Devant tant de bonnes raisons, le Conseil s'incline à l'unanimité¹¹⁸.

¹¹² Engagement du Père Jean-Marie Chausse inscrit à la suite du P.V. de la réunion du 3 septembre 1875. Cinq conseillers sur douze refusent de signer le procès-verbal. Ce sont MM. Blanc, adjoint, Bernard, Brunel, Coste et autre Brunel. A cette même séance le Conseil décide que :

- *l'empiérement qui, en premier lieu, devait être à la charge de la commune sera fait aux frais du séminaire ;*

- *s'il survient une subvention de l'Etat ou du département en raison des sacrifices que le séminaire s'est imposés au sujet de la dite rectification, elle sera versée entre les mains du supérieur du séminaire. Il est bien entendu que le séminaire n'aura droit qu'à la première subvention, quelle qu'elle soit...*

¹¹³ Engagement du Père J.-M. Chausse du 19 mars 1879, registre des délibérations.

¹¹⁴ Abbé Tiby, allocution prononcée aux fêtes du centenaire, abbé Bonjour, *Centenaire...*

¹¹⁵ Conseil municipal, séance du 6 juillet 1879, choix d'un emplacement pour le nouveau cimetière. Les quatre emplacements prévus étaient :

- terrain du séminaire, dans le contour de la rectification, n^{os} 1 et 39
- terrain à Jean Lafond au midi de la rectification susdite, n^o 40, section D ;
- terrain à Pont Pierre, au nord du chemin vicinal n^o 1, n^o 21, section D ;
- terre à M. Clavelloux, maire, appelée Grande Bessette, n^o 159, section D.

¹¹⁶ Séance du 10 mars 1880. Le Père Chausse demande aussi une concession de quatre mètres dans le nouveau cimetière.

¹¹⁷ Acte du 10 mars 1880, complété le 31 juillet 1883, signé J.-M. Chausse.

¹¹⁸ Le conseil municipal en exercice comprend le 29 janvier 1880 : Clavelloux Jean, maire, propriétaire au bourg ; Clavelloux Pierre, propriétaire aux Clavelloux; Faure Jean, aubergiste à La Feuillas; Vernet Pierre, propriétaire au Bouchet; Blanc Jean, propriétaire à Prassouroux; Bayle Jean, propriétaire à Pérabut ; Montet Jean-Marie, propriétaire au Pin; Marnat Jean, aubergiste au bourg ; Bernard Benoît, cordonnier au bourg ; Faure Jean, propriétaire à Drutel; Coste Mathieu, propriétaire au Bouchet; Clavelloux Pierre, propriétaire au Soleillant (archives de la mairie de Verrières.) ; Verrières compte 1270 habitants en 1891.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Le centenaire du séminaire

Au moment des fêtes du centenaire, le petit séminaire de Verrières n'est plus en plein essor, le nombre des élèves a diminué depuis une dizaine d'années : toutefois il continue à fournir au grand séminaire et aux congrégations religieuses nombre de candidats, la majorité de la classe de rhétorique¹¹⁹. La maison de Verrières peut produire un riche bilan. A ce moment-là, quatre cents prêtres du diocèse de Lyon sont des anciens de Verrières¹²⁰ qui a fourni en tout à l'Eglise environ deux mille ecclésiastiques en un siècle d'existence. Parmi eux on compte des personnages marquants :

- des évêques : Lyonnet, archevêque d'Albi, Blanc, Odin, archevêques de la Nouvelle-Orléans, Retord, vicaire apostolique du Tonkin, Chausse, évêque de la Côte du Bénin, le Père Epalle, abbé mitré de Reichembourg en Styrie... ;
- des fondateurs d'ordre : le Père Champagnat, fondateur de la société des petits frères de Marie, J.-C. Colin, fondateur de la société de Marie, l'abbé Pousset, fondateur des sœurs de la Sainte-Famille ;
- des vicaires généraux et supérieurs de grands séminaires . Beaujolin, Duplay...
- des missionnaires martyrs : le Père Bouchand, massacré à Tombouctou, le Père Jourjon, martyrisé en Chine, le Père Chatagneret, dominicain fusillé à Arcueil en 1871, au moment de la Commune...
- et surtout le curé d'Ars, Jean-Baptiste Marie Vianney, béatifié le 8 janvier 1905 et en l'honneur de qui un *Triduum* solennel est célébré en même temps que les fêtes du centenaire de la fondation de Verrières les 11, 12 et 13 juin 1905.

En plus des élèves et du personnel, trois cent soixante et onze personnes participent aux fêtes¹²¹. Parmi elles il y a deux cent soixante-six prêtres (71 %) venant du diocèse de Lyon et des diocèses voisins¹²². Parmi les cent cinq laïcs présents on relève surtout des enseignants, professeurs ou chefs d'institution, des pharmaciens, des notaires, des médecins¹²³. Il y a aussi des banquiers, des négociants, des professions libérales, quelques commerçants et artisans¹²⁴. Sept anciens sont simplement qualifiés de propriétaires et, pour un certain nombre, la profession n'est pas donnée.

¹¹⁹ De 1858 à 1898, vingt et un prêtres en moyenne par an sont sortis de Verrières. De 1857 à 1822, quatre cent quarante-sept prêtres (dix-huit en moyenne chaque année) sont issus de Saint-Gildas (Saint-Jodard). De 1865 à 1875, deux cent soixante-dix vocations à L'Argentière (vingt-sept par an) mais l'établissement a plus d'élèves (trois cents de moyenne pour cette période).

¹²⁰ Abbé Bonjour, *Centenaire...*

¹²¹ Suivant la liste annexée à la brochure de l'abbé Bonjour, *Centenaire...* Le corps professoral de Verrières est ainsi composé en 1905 : Joseph Marius Bonjour, supérieur, Jean Villebonnet, directeur, ancien (promotion 1881), Antoine Garel, économiste. Professeurs: Coppin, ancien (promotion 1894), Dubœuf, ancien (1891), Firmin, Lavenaz, Mathevet, ancien (1889), Perret Jean, ancien (1877), Peyron Germain, ancien (1887), Rullière, ancien (1890), Villebonnet André, ancien (1897), Wick.

¹²² Deux cent vingt-neuf prêtres viennent du diocèse de Lyon, vingt-quatre de celui de Clermont, quatre du Puy, un d'Autun, un de Toulouse, un de Moulins, un de Valence, un de Fréjus, un de Palestine, deux des U.S.A., un des Missions étrangères.

¹²³ Quarante-deux professeurs et chefs d'institution, cinq pharmaciens, trois notaires, trois médecins (dont le docteur Perdu, de Montbrison, et le docteur André Roche, de Boën), deux banquiers.

¹²⁴ Deux banquiers, deux négociants, un greffier, un avoué, un agent de change, un chirurgien-dentiste, un fabricant de ruban, un entrepreneur de messagerie, un agent d'assurances, un horloger (qui habite Saint-Rambert), un boulanger, un épicier (Lafond à Montbrison), un confiseur. Les deux participants des monts du Forez sont: Barou, propriétaire à Gumières, et Ferrez Marcel, de Verrières.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

Notons qu'il n'y a aucun notable de Verrières-en-Forez et que seulement deux anciens viennent des Monts du Forez. Il n'est pas étonnant que pour beaucoup d'habitants de la commune le séminaire apparaisse comme une école de riches et de gens de la ville, même si quelques enfants du pays qui souhaitent devenir prêtres y font leurs études¹²⁵. Cette situation permet de comprendre pourquoi les gens de Verrières ont laissé si facilement disparaître leur petit séminaire au moment de la Séparation.

Malgré les fêtes brillantes du centenaire, l'orage approche. Il y a dans les discours faits à cette occasion un optimisme de façade qui cache mal parfois une réelle angoisse pour le lendemain. Ainsi, le Père Tiby, ancien professeur, tient ces propos aux élèves de 1905 : *Nous sommes en pleine crise. L'avenir est sombre, gros de menaces et de dangers. L'Eglise de France, que va-t-elle devenir ? Dieu seul le sait. Mais ce que nous savons tous, c'est que, demain plus que jamais, elle aura besoin de prêtres savants et pieux. A ce corps d'élite, vous fournirez votre contingent, jeunes élèves. Le diocèse de saint Irénée, le séminaire du curé d'Ars comptent sur vous...*¹²⁶.

De fait le mois suivant, en juillet, la Chambre vote par 341 voix contre 243 la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. A la mi-décembre 1906, c'est le départ du petit séminaire. Le 20 janvier 1907, les élèves de Verrières (ils sont encore cent soixante) sont accueillis à Montbrison dans le séminaire devenu l'institution Victor-de-Laprade.

Un adieu au petit séminaire de Verrières

Quelque temps après le départ du petit séminaire, une feuille paroissiale de Montbrison adresse un dernier adieu au vieux collègue et se lamente sur le village de Verrières :

Voilà quatre mois que le séminaire est fermé ! La grande maison est muette ; un silence de mort pèse sur elle. C'est en vain qu'elle tend toujours ses deux ailes, comme deux grands bras vers son horizon superbe, semblant attendre encore le retour de la famille joyeuse qui rendra vie à ses murs : la Séparation a passé par là et a éteint, pour toujours peut-être, ce foyer de vie morale et intellectuelle.

Et pourtant : le séminaire, c'était la vie de Verrières. Autour de cette maison autrefois si active plusieurs petites industries trouvaient leur prospérité. Les pauvres y avaient table mise. Les malades et les souffrants de toute la paroisse y trouvaient facilement les premiers secours. On s'était fait là une si chère habitude de porter sa souffrance vers la bonne sœur de la pharmacie, qui répondait à tous avec tant de douceur et d'intelligence !... Le séminaire : c'était la joie pour Verrières. Adieu les beaux chants des jours de fête... Adieu les séances récréatives où toute la paroisse venait assister et se récréer... L

*e séminaire : c'était le commerce pour Verrières. Finies les visites des étrangers, si nombreux aux jours de printemps, parents et anciens élèves... Finies les colonies des vacances... Le séminaire est à vendre. Déjà même le matériel a été vendu à des prix dérisoires, ainsi que les chevaux, et on dit que de soi-disant catholiques n'ont pas craint de se retrancher eux-mêmes de la Communion de l'Eglise, en se rendant acquéreurs de ces biens volés, malgré la défense sévère de l'Eglise catholique. La Séparation a ruiné Verrières.*¹²⁷

¹²⁵ C'est le cas de Pierre Dupin, originaire de Verrières et élève de 4^e en 1905. Il deviendra prêtre et sera tué au cours de la Grande Guerre en 1917. La pension est alors de 100 francs par trimestre (1905) mais en 1913 un instituteur titulaire débutant gagne 100 francs par mois et vers 1890 un domestique touche environ 300 francs par an.

¹²⁶ Discours du Père Tiby. Abbé Bonjour, *Centenaire...*

¹²⁷ Supplément paroissial du canton de Montbrison no 58 du dimanche 21 avril 1907, p. 4.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

L'auteur de ces lignes a un peu exagéré, le village a encore le privilège de posséder un important établissement scolaire¹²⁸, mais rien ne ressuscitera la maison de Verrières même si quelques vers du chant des anciens du séminaire de Montbrison rappellent le souvenir du séminaire des monts du Forez dédié à la Vierge Marie :

*Là-haut, parmi les sapinières,
Dans une fraternelle ardeur,
La ruche de notre Verrières,
Bourdonnait du même labeur.
Puis quand vint l'orage suprême
La foudre a frappé les sommets,
Mais Verrières survit quand même,
C'est ici qu'il vit désormais.*¹²⁹

Quelques figures du petit séminaire

Les institutions étant ce que les hommes en font, il convient ici d'évoquer quelques-uns des personnages qui ont marqué de leur passage le petit séminaire de Verrières : les abbés Barou, Roux, Verrier et Mangon qui ont modelé la maison, son esprit, ses traditions et fait sa réputation, l'abbé Gorand qui l'a reconstruite, enfin l'abbé Forest, professeur puis curé de la paroisse, qui a passé plus d'un demi-siècle à Verrières.

Jean-Joseph Barou¹³⁰, né à Chalmazel en 1772¹³¹, fut professeur de philosophie au petit séminaire de L'Argentière avant de devenir, de 1809 à 1819, supérieur de celui de Verrières. *Il dirigeait les affaires confiées à ses soins avec une prudence et une modération que n'ont pas oubliées ceux qui l'ont connu*¹³². Ce fut le grand bâtisseur de "l'ancien séminaire", faisant du vieux presbytère de Verrières et de ses dépendances un établissement capable d'accueillir plusieurs centaines de pensionnaires. Pour cela il sacrifia une grande partie du château du Soleillant et, avec les matériaux récupérés, fit construire plusieurs bâtiments au bourg. Il devint en 1819 curé de Saint-Pierre à Montbrison puis en 1824 vicaire général mais garda de nombreux liens avec Verrières. Il mourut en 1855 ayant conservé jusqu'à la fin de sa vie les fonctions de vicaire général.

Blaise André Roux fut nommé supérieur de Verrières en 1819, fonction qu'il conserva jusqu'en 1826. Appelé à Dijon par M. l'abbé Morlot, vicaire général du diocèse, il fut nommé par Mgr Raillon, supérieur du grand séminaire et vicaire général honoraire. A la mort de l'évêque de Dijon, il ne resta pas au service de son successeur, Mgr Rey, et il rentra dans le diocèse de Lyon. S'adonnant avec succès à la prédication, il mourut à la tâche, en chaire, alors qu'il prêchait dans la primatiale Saint-Jean de Lyon.

Joseph Verrier est né à Saint-Etienne, rue Neuve, en 1794. C'est sans doute celui qui laisse à Verrières le plus grand souvenir. *Un grand esprit de foi et de charité animait toutes ses actions. Admirable de douceur et d'humilité, il s'oubliait lui-même pour ne penser qu'aux autres.*

¹²⁸ Le Lycée d'Enseignement Professionnel installé dans ce qui reste des locaux du "nouveau séminaire".

¹²⁹ Chant du souvenir des anciens, bulletin de l'association des anciens élèves de l'Institution Victor-de-Laprade, n° 9, 1933.

¹³⁰ Renseignements tirés de l'ouvrage de Jean-M. Chausse, *Vie de l'abbé Jean-Louis Duplay* 1887, tome II, p. 295 à 302, ainsi que de celui du chanoine Trochu, *Le curé d'Ars*, E. Vitte, 1929.

¹³¹ Il y eut un autre abbé Barou né à Chalmazel. Il s'agit de Jean Barou, né en 1789, jeune frère de Jean-Joseph Barou. Il fut curé de Saint-Pierre à Montbrison où il mourut le 24 août 1862 (archives de l'archevêché de Lyon).

¹³² J.-M. Chausse, *Vie de l'abbé J.-L. Duplay*.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

*Les offices les plus bas ne lui coûtaient aucun effort. Sa générosité à l'égard des enfants pauvres était sans bornes. A sa mort, il ne laissa pour tout héritage qu'un instrument de discipline et une pièce de cinq francs, oubliée dans un tiroir. De tous les éloges qu'on fit de ce prêtre, entouré de tant de vénération par les maîtres et les élèves, ce fut là le plus éloquent...*¹³³. Il mourut le 28 octobre 1837 au séminaire, quelques mois seulement après son confrère et grand ami Jean-Claude Favrichon, qui était directeur spirituel¹³⁴. On grava sur leurs tombes, dans la chapelle du séminaire : *In morte quoque non sunt divisi*, marquant ainsi quels étaient les liens d'amitié entre les deux hommes.

Claude Mangon, né en 1792, se tourna, lui, tout entier vers la spiritualité. *En 1837, M. l'abbé Mangon succédait à M. l'abbé Verrier comme supérieur. M. l'abbé Forest, son auxiliaire le plus utile, l'aida à maintenir les traditions de piété et de travail qui faisaient l'honneur de Verrières. Mais, plus porté par ses goûts et sa grande bonté à la direction seule des âmes qu'à l'administration d'une grande maison, M. Mangon ne tarda pas à devenir aumônier d'une communauté de religieuses, aux Chartreux, où il mourut le 3 août 1869, âgé de 77 ans.*¹³⁵

Jean-Baptiste Gorand, né à Bard en 1806, fut, quant à lui, un homme d'action. Il eut la tâche difficile de reconstruire le séminaire après l'incendie de 1846. *Esprit ferme et cœur généreux, il remplit ses nouvelles fonctions avec un zèle qui lui gagna promptement la confiance des maîtres et des élèves... M. Gorand, qui avait quitté Verrières en 1855, y revint comme supérieur en 1860. Il n'y resta que quatre ans. En 1864, il abandonnait de nouveau, par obéissance, une maison qu'il aimait et où il était très aimé, pour occuper la cure de Saint-Bruno, aux Chartreux. Il fut emporté par une mort prématurée le 12 février 1865. Ses funérailles furent honorées par un prodigieux concours d'ecclésiastiques qui tous le pleuraient comme un père et un ami. Son cœur repose près du cœur de M. Verrier, dans la chapelle du séminaire*¹³⁶.

Enfin, il paraissait équitable de consacrer quelques lignes de plus au Père Forest qui passa la plus grande partie de sa vie à Verrières, partageant son temps entre ses paroissiens et les séminaristes. Voici, *in extenso*, la notice nécrologique qui lui fut consacrée dans l'hebdomadaire diocésain de Lyon du 12 octobre 1883.

L'abbé Nicolas Forest, curé de Verrières. *Nicolas Forest naquit à Condrieu en décembre 1802. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il perdit sa mère. Il aimait à raconter que, à ses derniers moments, étendant sur lui sa main tremblante, elle le bénit et lui dit : "Pauvre enfant, que deviendras-tu sans mère ?" La Providence lui fit trouver une seconde mère dans une tante qui se chargea de tous les soins de son éducation. Il fit ses études classiques au petit séminaire de Meximieux. Il alla ensuite au grand séminaire de Lyon où il fut le condisciple et l'ami de celui qui devait être un jour Mgr Retord. Ordonné prêtre, il fut nommé professeur à Meximieux. Il n'y demeura qu'une année. Le diocèse de Belley venait d'être créé ; M. Forest, qui avait opté pour Lyon, fut envoyé au petit séminaire de Verrières. Il devait y passer sa vie : cinquante-sept ans.*

On était en 1826. Le séminaire comptait plus de trois cents élèves ; M. Forest y fut à la fois préfet d'étude et préfet de récréation. La tâche était difficile. Qu'on se représente ce jeune prêtre de 25 ans, chargé de maintenir la discipline dans une communauté aussi nombreuse, où se rencontraient des jeunes gens plus âgés que lui. Cependant, à force de tact, de prudence et de

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Jean-Claude Favrichon, mort le 3 avril 1837 à 2 heures du matin, âgé de 39 ans, prêtre, directeur du petit séminaire (état civil de la commune de Verrières).

¹³⁵ J.-M. Chausse, *Vie de l'abbé J.L. Duplay*.

¹³⁶ *Ibid.*

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à la Diana, 1980

charité, il conquit bientôt une autorité absolue ; on le craignait et on l'aimait. "Ils tremblaient devant moi, nous disait-il souvent, et je tremblais plus qu'eux".

Avec des journées si bien remplies, il trouva le temps de faire, tous les dimanches, un cours de politesse à l'usage des séminaristes. Quelles charmantes causeries ! Maîtres et élèves étaient ravis, car les maîtres eux-mêmes voulurent y assister. La plus grande punition qu'il pût imposer à la communauté, c'était de la priver de l'entretien du dimanche.

M. Forest fut préfet onze ans. Il fut ensuite appelé aux fonctions plus importantes encore de directeur. C'est alors qu'il put voir de près les âmes de ces enfants qu'il aimait tant. Qui pourrait dire le bien qu'il leur fit et dans le secret du confessionnal et dans ses sages et aimables directions et dans ses instructions du dimanche ? Ce sont là les mystères de la grâce que Dieu seul connaît. Après six ans de directorat, M. Forest fut nommé curé de Verrières. Il n'oublia jamais ces dix-sept années consacrées à la jeunesse. Pas un élève dont il n'eût gardé le souvenir ; pas un qu'il n'eût suivi avec intérêt soit dans le clergé soit dans le monde. Il nous parlait surtout de ses confrères : que de noms nous pourrions citer ! Mais il en est deux que M. Forest ne prononçait qu'avec une sorte de respect : M. Verrier et M. Favrichon, deux saints de douce mémoire. Ceux qui ont eu le bonheur de les connaître ne les ont plus oubliés, et Verrières leur doit sans doute cet esprit de piété et de vertu qui est de tradition au séminaire. M. Forest recueillit les leçons de ces modèles du sacerdoce ; il y a en effet d'utiles leçons à recevoir de ces existences si pleines, si actives, si uniquement dépensées pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous ne nous étonnons pas que, sous de tels maîtres, se soit formée cette génération de prêtres qui a été et est encore aujourd'hui l'honneur de notre clergé.

La première pensée de M. Forest, devenu curé de Verrières, fut pour la maison de Dieu et ses premiers soins furent consacrés à l'embellir. Sa dernière pensée fut encore pour elle : le peu qu'il a laissé, il en a disposé en faveur de la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est là qu'il catéchisait les enfants, c'est là qu'il prêchait avec ce charme qui faisait dire à une bonne femme, au retour des funérailles : "Quand il nous parlait, comme il nous faisait aimer Dieu !" Son zèle ne se bornait pas à sa paroisse. Pendant de longues années, il fut vraiment l'apôtre des montagnes : on ne faisait jamais en vain appel à son éloquente parole pour les quarante heures, les jubilés, les retraites et les missions.

Comment, avec un cœur aussi bon, n'eût-il pas aimé les pauvres ? A chaque instant du jour, ils se pressaient à sa porte : ce sont là des aumônes ordinaires qui comptent peu dans les générosités d'un curé et qui atteignent cependant, au bout de l'année, un chiffre assez considérable. Que d'autres misères cachées et plus profondes il a secourues ! Heureux celui qui a ainsi l'intelligence de l'indigent et du pauvre ! " Les pauvres peuvent encore venir à moi, disait-il, si je ne Puis aller à eux ; mais les malades Quelle privation pour le pasteur qui, les dernières années, ne pouvait presque plus marcher ! Aussi avec quelle sollicitude il s'inquiétait de leur état ! Comme il les recommandait aux prières ! Comme il priaït lui-même ! Voilà M. Forest dans sa paroisse.

Pour le mieux connaître encore, il faut le voir dans ce séminaire dont ses nouvelles fonctions ne l'avaient point éloigné. Il avait je ne sais quoi de doux et de simple qui attirait les élèves. Et lui, comme il les aimait, les plus petits surtout ! Quand le bon curé traversait la terrasse, tous l'entouraient : il les caressait, il les interrogeait, il les bénissait. Ces vacances dernières, un petit enfant lui présenta un bouquet de fleurs. M. Forest en fut touché jusqu'aux larmes ; il bénit l'enfant et lui dit : " Celui qui vous bénit est un vieillard qui aime bien les enfants. " Pourquoi faut-il que ces enfants, dont il était le père, n'aient pas eu la consolation d'assister à ses funérailles ?

M. l'archiprêtre de Montbrison connaissait bien M. Forest, lorsqu'il disait de lui : Hic est fratrum amator. Oui, il aimait ses confrères. Ne pouvant plus les visiter, il se faisait une fête de les recevoir. Mais ceux à qui M. Forest manquera le plus, ce sont ceux qui ont vécu de sa vie, qui ont connu tout ce qu'il y avait de délicatesse et de tendresse dans son cœur, ce sont les directeurs et Joseph Barou, Le petit séminaire de Verrières, communication à la Diana, 1980

les professeurs du petit séminaire. La vie du professeur est nécessairement monotone ; elle a parfois ses jours de tristesse. M. Forest paraissait : il apportait la gaîté, la joie, la paix. Quel charme nous éprouvions dans ces causeries intimes où il faisait revivre sous nos yeux tous les souvenirs du passé ! Tout le vieux Verrières était là. Quelle finesse d'esprit ! Quel à propos et surtout quelle charité ! Jamais un mot pénible qui pût froisser personne, toujours un mot aimable qui relevait dans l'abattement, qui consolait dans les peines. Hic est fratrum amator.

Le vendredi 14 septembre, une réunion d'amis avait encore souhaité au bon curé de nombreuses années. Le dimanche 16, M. Forest prêcha à la messe du matin sur Notre-Dame de Lourdes ; le lundi, il put dire la sainte messe, entendre quelques confessions ; vers quatre heures du soir, comme s'il eût senti le frémissement de la mort, il demanda M. le Directeur du séminaire ; il voulut se confesser à genoux, puis il se mit au lit ; c'était la première fois qu'il était malade et il disait : "Je suis perdu". La nuit se passa assez calme. Le médecin, accouru en toute hâte, essayait de lui donner quelques espérances ; M. Forest répondait par ces textes d'Écriture sainte dont son âme était remplie. Circumdederunt me dolores mortis. Le mardi, vers dix heures, on lui apporta le Saint-Viatique. Le malade reçut avec foi et amour ce Dieu qui devait garder son âme pour la vie éternelle. A peine finissait-on les dernières onctions que M. Forest entra dans une douce agonie ; quelques minutes après il était mort.

La modeste chambre se remplit bientôt d'une foule en larmes, et chacun disait : " Ainsi meurent les saints ". M. Forest avait demandé à Dieu deux grâces : la première, de ne pas être frappé subitement, afin de pouvoir se préparer à la mort ; la seconde, de ne pas être longtemps malade afin de ne pas devenir à charge à son entourage. Il a été exaucé.

Une salle du séminaire fut transformée en chapelle mortuaire. Le mardi et le mercredi, l'affluence fut considérable auprès du lit funèbre sur lequel le bon curé semblait dormir. On venait même des paroisses voisines pour contempler encore une fois le bien-aimé père dans la sérénité de la mort. Le jeudi 20 septembre, jour des obsèques, plus de soixante prêtres, cinq chanoines, M. Gorand, curé de Saint-Pierre à Lyon, condisciple de soixante ans du vénéré défunt, son ancien élève M. Réal, provicaire de Son Eminence à Saint-Etienne, M. le Supérieur de la maison des Chartreux et M. le Supérieur de L'Argentière au nom de la société des missionnaires diocésains à laquelle M. Forest appartenait, étaient venus rendre un dernier hommage au maître et à l'ami. Quarante élèves, accourus spontanément des communes les plus voisines, représentaient le séminaire. Toute la paroisse était là : les hommes se partageaient l'honneur de porter leur pasteur jusqu'à sa dernière demeure.

Et maintenant, dans l'attente de la résurrection glorieuse, qu'il repose en paix à l'ombre de cette croix, sa joie et son espérance ! Sub umbra illius quem desideraveram sedi.

Nous ne saurions mieux résumer cette notice que par ces lignes que M. le vicaire général Lafont écrivait, en apprenant la mort de M. Forest : "On ne pouvait trouver un homme plus aimable et un prêtre plus saint ".

A côté de ces maîtres, le petit séminaire peut évidemment s'enorgueillir d'avoir compté beaucoup d'autres professeurs de valeur et une foule d'anciens qui se distinguèrent dans différents domaines¹³⁷.

¹³⁷ J.-M. Chausse, *Vie de l'abbé J.-L. Duplay*, cite comme "professeurs savants et laborieux" : MM. Chazelles, Jolibois, Bissardon, Thévenon, Chatelain, Rullière, Bourdin Vaganay, sans que cette liste soit exhaustive.

En ce qui concerne les anciens, l'abbé J.-M. Chausse cite encore dans son ouvrage: NN. SS. Bravard, Portier et Desflèches, l'abbé Charrier, confesseur de la foi, Mgr Dauphin, fondateur du collège d'Oullins, directeur de l'œuvre des écoles d'Orient, le père Surieux, trappiste à la trappe d'Aiguebelle, Mgr Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à la Diana, 1980

LA SÉPARATION

Préparée par l'anticléricalisme militant du ministère Combes, la séparation de l'Église et de l'Etat est acquise en décembre 1905 sous le ministère Rouvier. L'Eglise catholique cesse d'être une institution officielle mais conserve ses biens¹³⁸. La loi stipule que dans un délai d'un an tous les biens mobiliers et immobiliers de "tous les établissements publics du culte" doivent être transférés à des "associations cultuelles" chargées de les recevoir et de les gérer.

L'encyclique *Vehementer nos*¹³⁹ condamne la loi mais la majorité des évêques de France adopte un projet d'associations cultuelles qui seraient à la fois canoniques et légales¹⁴⁰. L'intransigeance du Saint-Siège bloque la situation et l'encyclique *Gravissimo officii*¹⁴¹ de Pie X contraint les catholiques de France à abandonner les biens de l'Église en leur interdisant de constituer les "associations cultuelles".

Le petit séminaire de Verrières et son domaine passent donc sous séquestre pour être ensuite attribués soit à une oeuvre du département, soit à la commune de Verrières tandis qu'au niveau paroissial le conseil de fabrique se dissout non sans avoir protesté une dernière fois¹⁴².

La loi est publiée au *Journal officiel* le 11 décembre 1905 et le 29 du même mois un décret d'administration publique ordonne l'inventaire des biens des églises. Cette mesure donne lieu à des troubles dans plusieurs régions et se trouve suspendue trois mois plus tard¹⁴³. L'année se

Chardon, vicaire général de Clermont et écrivain, M. Chaix de Lavarène, curé de la cathédrale de Clermont, M. Hyvrier, supérieur de l'Institution des Chartreux, M. le Chanoine Caton, supérieur du petit séminaire de Montbrison, Mgr Moussé, qui fut aumônier de la Charité à Lyon, MM. Guinand, Chevallard, Ollagnier, Mathieu Bernard, professeurs de la faculté de théologie à Lyon, des écrivains et journalistes Mgr Th. Morel rédacteur des "Annales de la Propagation de la Foi", l'abbé Pierre Vallet, sulpicien, l'abbé Murgue, Dom Romuald, prieur et fondateur de la Bénissons-Dieu (Alpes-Maritimes), l'abbé Claudius Toupin, chanoine honoraire de Valence, le docteur Imbert, de Clermont-Ferrand, médecin et écrivain, M. Rédarès et l'abbé Régis Peyrard, curé de l'Aubépin...

Suivant le même auteur, en 1887, des anciens de Verrières sont titulaires de nombreuses paroisses importantes du diocèse. A Lyon : Saint-Pierre, Saint-Polycarpe, Saint-Paul, Saint-Just... A Saint-Etienne : Sainte-Marie, Notre-Dame, Saint-Louis, Montaud, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-François-Régis...

¹³⁸ Art. 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...

Art. 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ou ne subventionne aucun culte.

¹³⁹ Du 18 février 1906. "Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement en posant le principe que la République ne reconnaît aucun culte..."

¹⁴⁰ Les évêques de France adhèrent à *Vehementer nos* par 72 voix contre 2 mais adoptent un projet d'associations cultuelles qui aurait pu satisfaire les deux parties par 48 voix contre 26 ; cf. J.-B. Duroselle, *La France et les Français, 1900-1914*, Ed. Richelieu, 1972.

¹⁴¹ Du 10 août 1906.

¹⁴² Le conseil de fabrique se réunit traditionnellement le jour de Quasimodo. En 1906, il comprend outre le curé Jacques Robert et le maire Claude Durand qui n'assiste plus aux réunions depuis 1901, MM. Basile Vial, président, Charles Fréry, trésorier, Jean Lafond, secrétaire et Louis Marnat.

¹⁴³ Le 16 mars 1906, une circulaire confidentielle de Clemenceau, ministre de l'Intérieur, ordonne de suspendre les inventaires si ceux-ci exigent l'emploi de la force.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

déroule dans l'incertitude et à la rentrée de 1906-1907 les effectifs fondent car le délai prévu par la loi s'achève en décembre ; il faut alors se résoudre à quitter les lieux.

Le départ du petit séminaire

Le Père Bonjour, dernier supérieur, fait le point de la situation dans une lettre qu'il écrit au vicaire général le 14 décembre 1906¹⁴⁴, veille du départ du petit séminaire : *L'ordre règnera désormais à Verrières : nos élèves vont se disperser demain. C'est presque inhumain d'obliger à se mettre en route par un temps de Sibérie avec des routes obstruées par la neige des enfants et des jeunes gens qui n'ont pas une endurance à toute épreuve, mais ainsi le veut la loi.*

Elle nous avait déjà été, signifiée par les gendarmes quand j'ai reçu votre lettre ; j'ai cru devoir demander un délai pour le départ, je ne connais pas encore le résultat de ma demande mais l'on m'a dit qu'après la date du 14 décembre nous étions exposés à des poursuites judiciaires : voilà pourquoi nos élèves rentrent tous demain dans leurs familles. Et nous les suivrons de près. Quelques professeurs ont déjà déménagé. Mais je vous assure que ce n'est pas gai de se trouver dans une pareille nécessité, surtout en ce moment où la tourmente fait rage sur notre montagne.

Nous avons, Dieu merci, trouvé autour de nous les concours les plus empressés : c'est à qui se mettra à notre service. Il y a encore de bien braves gens à Verrières et si le séminaire y compte beaucoup d'indifférents ou d'adversaires, il y rencontre aussi de nombreuses et vraiment cordiales sympathies.

Nous suivrons fidèlement vos indications pour la question d'immeuble; M. l'économiste recevra l'envoyé du gouvernement : celui-ci ne s'est pas encore annoncé ; il y a des chances pour que nous ne recevions pas sa visite avant lundi, et il entrera dans une maison à peu près vide.

M. Dubœuf va conduire demain huit de ses élèves à Oullins : pour ceux-là du moins les études ne seront pas interrompues à l'époque de l'année la plus favorable au travail. Et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir ainsi sauvé de la dispersion l'élite de nos rhétoriciens. Les autres ont reçu des devoirs à faire, et dans une lettre adressée aux parents, je les prie de veiller à ce que ce travail soit fait avec soin : il sera rigoureusement exigé à la rentrée.

La rentrée ! J'ai bien donné rendez-vous à nos élèves pour le courant du mois de janvier mais c'est bien le cas de dire in spens contra spens.

Je pense aller à Lyon lundi... je me permettrai de vous rendre visite et je serai heureux de causer avec vous de l'avenir de nos chers enfants...

Lettre mesurée, digne, émouvante où les préoccupations pédagogiques et le souci de l'avenir l'emportent presque sur l'amertume. Le bon supérieur n'oublie même pas de donner du travail pour ces vacances forcées, devoirs qu'il exigera à la rentrée et qui ne devront pas être bâclés. Il avoue aussitôt toutefois qu'il ne sait pas s'il y aura une rentrée ! Le supérieur de Verrières respecte scrupuleusement les consignes du cardinal Coullié qui souhaite que l'on se soumette dans la dignité à la nouvelle loi¹⁴⁵. Le départ se déroule donc sans incident mais avec un temps exécrable.

¹⁴⁴ Cette lettre, document inédit, appartient aux archives de l'archevêché de Lyon et nous a été aimablement communiquée par M. le chanoine Jomand.

¹⁴⁵ Dans le diocèse de Lyon les inventaires se déroulent de janvier au mois de juillet 1906 sans incidents sérieux grâce à "la modération du chef du diocèse, le cardinal Coullié qui, homme de mansuétude et de paix, patriote appréhendant de funestes déchirements entre citoyens, prêche la soumission dans la dignité et se fait obéir par un clergé remarquablement discipliné", *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, "La vie politique et le mouvement des idées de 1815 à 1965", par A. Latreille, 1975, Privat, Toulouse.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à la Diana, 1980

Il reste d'ailleurs seulement une centaine d'élèves appartenant surtout aux grandes classes¹⁴⁶ et l'on peut penser que depuis longtemps les préparatifs du départ avaient été effectués et qu'il ne restait dans la maison que le strict minimum.

Arrivée de la communauté de Verrières à Montbrison

M. Bonjour s'emploie ensuite à organiser une nouvelle rentrée. Les anciens de Verrières et un certain nombre de professeurs doivent être accueillis au petit séminaire de Montbrison devenu l'institution Victor-de-Laprade. Mais il s'agit d'obtenir un équilibre satisfaisant entre les deux communautés, Verrières et Montbrison qui, avec des traditions différentes, ont été pendant longtemps des maisons presque rivales. L'organisation nouvelle pose des problèmes de personnes qui semblent se résoudre assez facilement. L'ancien supérieur, dans une lettre du 4 janvier 1907, dit sa satisfaction au vicaire général¹⁴⁷ : *Quand je me suis permis de vous faire remarquer que la part des professeurs de Verrières était petite dans la nouvelle maison, je ne savais pas que vous réserviez la surveillance à deux des nôtres ; dans ces conditions Verrières a largement sa place dans le corps enseignant et personne ne saurait être autorisé à se plaindre... En tout cas, je vous prie, Monsieur le Vicaire général, de voir dans une timide réclamation, non pas un indice de mécontentement ou d'amour-propre froissé, mais plutôt le témoignage de l'union fraternelle qui a toujours régné parmi nous et du désir de continuer à l'œuvre qui a eu la meilleure part de notre jeunesse sacerdotale, le dévouement qu'il était si doux de lui consacrer. Et il ne m'en coûte nullement de reconnaître, en vous en remerciant de tout cœur, que vous avez mis tous vos soins à conserver de Verrières tout ce qui pouvait être sauvé en ce moment.*

Il faut aussi trouver une affectation aux maîtres en surnombre, tel l'abbé Peyron, professeur de troisième, pour qui le Père Bonjour sollicite une cure¹⁴⁸.

Reste le cas des élèves ; le supérieur se montre confiant et assure qu'ils seront fidèles et que "la communauté de Verrières ne perdra que quelques unités, sans grande valeur"¹⁴⁹.

L'arrivée des élèves de Verrières et de quelques-uns de leurs maîtres à l'institution Victor-de-Laprade de Montbrison a lieu le dimanche 20 janvier 1907 et, grâce à beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, l'amalgame se fait très bien. Le petit séminaire de Verrières n'existe plus.

¹⁴⁶ Une liste des élèves présents au petit séminaire le 14 décembre 1906 est jointe à la lettre du Père Bonjour au vicaire général. Il reste cent neuf élèves : rhétorique, dix-neuf, seconde, trente et un, troisième, dix-neuf, quatrième, neuf, cinquième, neuf, sixième, neuf, septième, six, huitième, sept. Vingt et un élèves sont originaires de Saint-Etienne, dix-neuf de Lyon ou du Rhône, neuf de Firminv ou de l'Ondaine, huit de Saint-Chamond ou de la vallée du Gier, sept de Chazelles-sur-Lyon et des monts du Lyonnais, cinq de Bourg-Argental et du Pilat. Il y a neuf élèves de Verrières Montperoux en 4^e, Arthaud et Baron en 5^e, Clavelloux en 6^e, Philippon, Rival et Solle en 7^e, Dupin et Vial en 8^e.

¹⁴⁷ Lettre du supérieur de Verrières adressée le 4-1-1907 au vicaire général (archives de l'archevêché de Lyon).

¹⁴⁸ "... En terminant j'ose recommander encore à votre bienveillance, l'abbé Peyron, notre professeur de troisième, qui accepterait, je crois, avec reconnaissance, une cure où il serait seul et qui ne l'éloignerait pas trop des lieux où il a vécu..."

"Tous nos enfants ont été avertis de la rentrée, et fortement encouragés à se rendre à l'appel qui leur est adressé: plus de la moitié ont déjà envoyé leur demande d'admission, j'ai tenu à visiter moi-même les principaux centres de recrutement..." (Lettre du Père Bonjour au vicaire général, 4 janvier 1907, archives de l'archevêché de Lyon).

¹⁴⁹ *Ibid.*

Le conseil municipal

La grande maison étant maintenant vide, il faut lui trouver un nouvel usage et le Conseil municipal de Verrières entre alors en jeu. Politiquement, c'est une assemblée divisée où les deux camps traditionnels, "Blanc et Rouge", sont à égalité. Cette classification commode convient d'ailleurs mal. Au Conseil, le séminaire compte des sympathisants et des adversaires, il y a aussi des indifférents qui ne sauront quel parti adopter. Puissance temporelle à cause de son domaine et de ses ressources, peuplé de professeurs étrangers à la commune et de nombreux enfants des villes¹⁵⁰, le séminaire pesait sur la politique locale¹⁵¹ et même la vie paroissiale, rien d'étonnant à ce qu'il n'ait suscité de l'agacement, des jalousies voire des oppositions farouches. Il est pourtant difficile de parler d'anticléricaux dans une paroisse que l'autorité diocésaine considère comme bonne¹⁵² et où toute la population est pratiquante. Les élus sont surtout pris parmi les paysans aisés de la commune.

Neuf mois après le départ du petit séminaire, l'administration invite le Conseil municipal de Verrières à adopter une position quant à l'affectation des locaux vacants. A la séance du 3 septembre 1907, le maire Claude Durand fait part à son conseil d'une lettre du sous-préfet de Montbrison par laquelle celui-ci fait connaître *qu'il est peu probable que le Conseil général puisse utiliser à une œuvre départementale les locaux de l'ancien petit séminaire et lui demande si, dans ces conditions, les locaux ne pourraient pas être attribués à la commune en vue de l'installation des écoles ou au bureau de bienfaisance, à défaut d'acceptation par la commune*¹⁵³. Les écoles communales sont en effet très mal loties, le conseil municipal se préoccupant depuis longtemps de trouver d'autres locaux. Il semble aussi que cela arrangerait bien l'administration préfectorale si ces bâtiments encombrants étaient pris en charge par la commune. Après une délibération qui dut être fort longue, les conseillers n'arrivent pas à se mettre d'accord : six d'entre eux ¹⁵⁴ *accepteraient tous les biens de l'ancien petit séminaire, bâtiments et dépendances, tant pour y installer les écoles que pour le bureau de bienfaisance*¹⁵⁵, six autres *refusent de prendre une décision et demandent l'ajournement*¹⁵⁶.

La question revient sur le tapis dès le 1^{er} novembre suivant à l'occasion de l'examen du projet de construction d'un groupe scolaire. Le conseil refuse d'approuver le projet comme

¹⁵⁰ En décembre 1906, sur les cent neuf élèves restant à Verrières, trente-huit (35 %) viennent de la région stéphanoise, dix-neuf (17 %) viennent de Lyon ou du Rhône.

¹⁵¹ Affaire du déplacement du chemin de la Feuillat au bourg (1874 à 1879), transfert du cimetière (1879-1880).

¹⁵² Visite canonique de mai 1913, procès-verbal

- Esprit de la paroisse au point de vue religieux ? Bon.
- Assiste-t-on régulièrement aux offices ? Oui.
- Quel est le nombre moyen des communions pascales ? La totalité moins dix hommes.
- Nombre des communions annuelles: 8 000.

Il y a alors 1 032 habitants dont 185 enfants d'âge scolaire, 75 à l'école libre de filles, 80 à l'école publique de garçons, 30 à l'école publique de filles (archives paroissiales de Verrières).

¹⁵³ Registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 3 septembre 1907.

¹⁵⁴ Ce sont MM. Durand, maire, Jules Montet, adjoint, J.-B. Victor, Joseph Solle, Mathieu Faure et Claudius Brunel.

¹⁵⁵ Registre des délibérations, 3 septembre 1907.

¹⁵⁶ Ce sont MM. Vernet, Bayle Frédéric, Jacques Fougrouse, Mathieu Vial, Marnat et Clavelloux. Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

*occasionnant une dépense excessive*¹⁵⁷. Cinq conseillers demandent une nouvelle fois que le séminaire soit attribué à la commune pour y installer les écoles publiques, trois déclarent s'abstenir et deux ne prennent pas part au vote¹⁵⁸. Les deux camps sont toujours à égalité.

Attribution à la commune des bâtiments du séminaire.

Arrivent les élections municipales des 3 et 10 mai 1908 qui ne clarifient en rien la situation. Seuls, deux conseillers sortant ne sont pas réélus et le rapport des forces reste rigoureusement le même. Le 17 mai, Claude Durand est réélu maire au troisième tour de scrutin, comme étant le plus âgé. Il obtient en effet six voix comme Jacques Fougerouse, candidat de l'autre tendance. Pour l'élection de l'adjoint, c'est cette fois Jacques Fougerouse qui l'emporte, grâce à son âge sur Jules Montet, adjoint sortant¹⁵⁹.

Le 13 décembre 1908, le Conseil se retrouve pourtant unanime pour demander l'attribution de l'ancien presbytère à la commune. "Ce petit bâtiment adossé à l'église" avait déjà été autrefois bâtiment communal¹⁶⁰.

Il faut attendre encore dix-sept mois pour qu'à la demande de l'administration le Conseil municipal se prononce à nouveau sur l'attribution à la commune des locaux du séminaire. A la séance du 24 février 1909, le maire donne connaissance à ses collègues d'une lettre du sous-préfet de Montbrison en date du 5 janvier 1909 qui *appelle le Conseil municipal à solliciter au profit de la commune les immeubles bâtis et non productifs de revenus ayant appartenu au petit séminaire de Verrières.*

*Il ressort de l'état de l'actif et du passif du petit séminaire que les immeubles bâtis, avec dépendances, sont évalués à 77 400 francs et que le passif atteint seulement 9208 francs. Le Conseil, après examen, trouve l'estimation à 77 400 francs trop élevée étant donnée la vétusté des immeubles. Cette estimation pourrait être ramenée à 25000 francs. Le maire met aux voix la proposition d'attribution à la commune des biens susdits, mobilier compris. La proposition est acceptée à l'unanimité mais sous la réserve que le montant des dettes et des reprises qui pourraient surgir ne seront pas supérieures à la somme de 9 208 francs. Conformément aux instructions de M. le Sous-Préfet, le Conseil municipal prend l'engagement au nom de la commune de payer la susdite somme de 9 208 francs si l'attribution des biens lui est faite. En outre, le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu que tout le clos entourant les immeubles soit également attribué à la commune, pour donner aux biens immeubles l'aisance et le passage qui lui sont indispensables.*¹⁶¹

Le 30 juin suivant, la sous-préfecture fait connaître que le clos pourrait être, lui aussi, attribué à la commune et le 4 juillet le Conseil renouvelle son engagement de payer les dettes

¹⁵⁷ P.V. réunion du 11, novembre 1907, registre des délibérations du Conseil municipal.

¹⁵⁸ Pour : Claude Durand, Jules Montet, Joseph Solle, J.-B. Victor, Mathieu Faure. Abstention : Mathieu Vial, Frédéric Bayle et Clavelloux. Absents : Jacques Fougerouse et Claudius Brunel. Ne prennent pas part au vote : Vernet et Marnat.

¹⁵⁹ Le Conseil municipal élu les 3 et 10 mai comprend: Claude Durand, Mathieu Vial, Jacques Fougerouse, Antonin Clavelloux, Frédéric Bayle, Claudius Brunel, Mathieu Faure, Jules Montet, Joseph Solle, Jean-Marie Arthaud, J.-B. Victor, Jacques Clavelloux. Election du maire le 17 mai: Claude Durand, maire sortant, 6 voix ; Jacques Fougerouse, 6 voix. "M. Durand Claude étant le plus âgé des candidats a été proclamé maire et a été immédiatement installé". Election de l'adjoint : Jules Montet, adjoint sortant, 6 voix ; Jacques Fougerouse, 6 voix. "Au troisième tour Fougerouse Jacques, le plus âgé des candidats, a été proclamé adjoint" (registre des délibérations, séance du 17 mai 1908).

¹⁶⁰ Séance du 13 décembre 1908, registre des délibérations.

¹⁶¹ Séance du 24 janvier 1909, registre des délibérations.

connues de l'établissement (9 078 francs et 87 c avec les intérêts au taux de 4 % depuis janvier 1909)¹⁶².

La commune refuse l'attribution des bâtiments

Une nouvelle lettre du sous-préfet en date du 15 novembre 1909 vient troubler les élus. *La commission administrative des Hospices de Montbrison a manifesté le désir de solliciter à son profit pour y installer divers services annexes de ses établissements une partie des immeubles qui constituent l'ancien petit séminaire*¹⁶³. Le Conseil fait aussitôt bloc contre ce projet qui aurait pourtant vraisemblablement sauvé de la ruine l'ensemble des immeubles. A l'unanimité, il *proteste énergiquement* » contre la demande faite par les Hospices de Montbrison et émet le vœu que la « *totalité des biens immeubles (et la partie du clos déjà sollicitée) soit attribuée entièrement à la commune*¹⁶⁴. La commune a besoin seulement de trois ou quatre salles de classe, les Hospices auraient pu utiliser tous les locaux mais le conseil, peut-être par esprit de clocher, laisse passer une possibilité qui ne se retrouvera plus. Le projet échoue donc et le 28 décembre 1909 un décret attribue à la commune de Verrières les immenses bâtiments inoccupés qui seront aussitôt une lourde charge pour les finances communales.

Huit mois plus tard, les élus de Verrières changent complètement d'avis. A la séance du 31 juillet 1910, répondant à une lettre du sous-préfet qui *met l'assemblée municipale en demeure de délibérer sur l'installation des écoles publiques dans les bâtiments de l'ancien petit séminaire*, le Conseil municipal *reconnaît que l'attribution de l'ancien séminaire est une charge pour la commune, que les bâtiments sont trop vastes pour une école et que les frais de réparation et d'entretien seraient très élevés*¹⁶⁵.

Comment expliquer ce brusque revirement ? Analyse plus sérieuse de la question ou pression de la population ? Alors que depuis huit mois les immeubles appartiennent légalement à la commune, le conseil unanime refuse, mais un peu tard, l'attribution et vote la construction d'un groupe scolaire. L'affaire est mal engagée, trois ans et demi après le départ du séminaire les locaux n'ont pas encore d'affectation et sans entretien ni gardiennage continuent lentement à se dégrader.

Une situation bloquée

Pendant ce temps, les frais courent, assurances et impôts à la charge du nouveau propriétaire légal, la commune de Verrières. De plus, les créanciers de l'ancien petit séminaire commencent à s'impatienter. M. Couturier-Dérory, minotier à Montbrison, annonce qu'il a l'intention d'intenter une action judiciaire devant le tribunal civil de Montbrison contre la commune de Verrières *à l'effet d'obtenir le paiement de la somme de 1 176 francs 65 c en principal et des intérêts de cette somme à 4 % du 9 décembre 1908 au jour du paiement, montant de fournitures d'avoine*¹⁶⁶ et de produits de minoterie faites au séminaire de Verrières¹⁶⁷.

Prétextant qu'il a refusé l'attribution et qu'il n'y a pas eu prise de possession effective, le conseil refuse de payer¹⁶⁸. L'affaire ne s'arrête pas là mais le Conseil, à tort, s'obstine. A propos

¹⁶² Séance du 4 juillet 1909, registre des délibérations.

¹⁶³ Séance du 18 novembre 1909, registre des délibérations.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Séance du 31 juillet 1910, registre des délibérations.

¹⁶⁶ Le petit séminaire possédait des chevaux qui furent vendus au début de l'année 1907.

¹⁶⁷ Séance du 13 novembre 1910, mémoire du 8 novembre 1910 déposé à la sous-préfecture de Montbrison, registre des délibérations.

¹⁶⁸ Séance du 13 novembre 1910, registre des délibérations.

de la créance Couturier-Dérory, le 22 janvier 1911, le Conseil annonce *qu'il n'acceptera jamais que la Commune soit soumise au paiement, non seulement de la créance Couturier-Dérory mais de toutes celles qui pourraient être présentées pour le même motif*¹⁶⁹. C'est d'ailleurs un trait constant, le conseil est souvent divisé mais il se retrouve toujours unanime lorsqu'il s'agit de refuser de payer. Pourtant, en acceptant l'attribution, la commune s'était engagée à solder le passif du petit séminaire.

Pour les impôts la situation est comparable. Par lettre du 10 novembre 1910, le sous-préfet met en demeure le conseil de *voter dans le délai de quinzaine les crédits nécessaires pour l'acquittement des dépenses de contributions directes et taxes des biens de mainmorte de l'ancien petit séminaire soit au total 834 francs 97 c pour 1910 et pareille somme pour 1911*. Le Conseil refuse de délibérer sur la demande qui lui est présentée¹⁷⁰. Le sous-préfet revient à la charge et le Conseil sollicite le retrait du décret d'attribution tentant même un marchandage avec l'administration : *le Conseil s'engage à voter la somme de 49 531 francs nécessaire à la construction du groupe scolaire dès que le décret sera rapporté*¹⁷¹. La tentative paraît naïve ; les élus de Verrières sont dans une impasse : ils ne peuvent utiliser avec profit les locaux et sont contraints de faire supporter à la commune des charges de plus en plus lourdes au fur et à mesure que les années passent.

Vente du petit séminaire de Verrières

Il faut prendre une décision. La séance du Conseil municipal du 18 février 1912 porte à son ordre du jour une grave question : "vente du petit séminaire". Trois conseillers sont absents à cette réunion capitale¹⁷². Le maire, Claude Durand, rappelle d'abord la situation : par décret du président de la République du 20 décembre 1909, les bâtiments du petit séminaire sont attribués à la commune, par délibération du 31 juillet 1910 celle-ci a refusé l'attribution. M. le Sous-Préfet a répondu qu'il ne pourrait être donné suite à la demande du Conseil *qu'autant que ces immeubles seraient sollicités par un établissement public de bienfaisance de la région qui se substituerait à la commune de Verrières pour le paiement des dettes afférentes aux dits immeubles*¹⁷³.

Cette situation risquant de s'éterniser, *la commune est obligée de faire face aux moyens de ses propres ressources aux charges qu'elle a assumées du fait de cette attribution*¹⁷⁴. Pour le maire, *une seule solution se présente : la vente de ces immeubles inutilisés et improductifs de revenus pour la commune... Cette vente est non seulement possible, mais presque certaine*¹⁷⁵ et il indique qu'il est en possession d'une offre d'acquisition venant de l'Institut national des orphelinats et maisons de retraite des serviteurs de l'Etat qui a l'intention d'établir une maison de retraite à Verrières.

Après de sévères discussions, le Conseil reconnaît que l'intérêt financier de la commune commande de "se débarrasser au plus tôt" des immeubles et autorise le maire à entrer en pourparlers avec l'organisme en question. Il décide, en outre, pour le cas où cette vente amiable ne serait pas réalisée, de mettre en adjudication la vente desdits immeubles, et invite le maire à *faire toutes diligences pour qu'une solution intervienne dans le plus court délai possible*¹⁷⁶. Quatre

¹⁶⁹ Séance du 22 janvier 1911, registre des délibérations.

¹⁷⁰ Séance du 13 novembre 1910, registre des délibérations.

¹⁷¹ Séance du 14 janvier 1912, registre des délibérations.

¹⁷² Séance du 18 février 1912. Absents: MM. Brunel, Arthaud et Fougerouse.

¹⁷³ Séance du 18 février 1912, registre des délibérations.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*

conseillers votent pour (MM. Durand, Victor, Solle et Faure), trois votent contre (MM. Vial, Clavelloux Antonin et Clavelloux Jacques) et un s'abstient (M. Bayle).

Dans les mois qui suivent cette prise de position, des élections municipales amènent un nouveau Conseil comprenant neuf anciens et trois nouveaux élus¹⁷⁷. Malgré ce changement assez minime, l'ancien maire Claude Durand, bien que réélu, est battu pour le poste de maire par sept voix contre deux au profit de Mathieu Vial qui, précédemment, s'était prononcé contre la vente du petit séminaire¹⁷⁸. Cependant les créanciers du séminaire continuent de harceler la commune¹⁷⁹ et dans sa séance du 23 juin 1912, la vente amiable n'ayant pu se réaliser, le Conseil se décide à mettre en vente par voie d'adjudication les immeubles du petit séminaire sauf une petite partie réservée à la commune. Sept conseillers sont pour dont deux qui avaient précédemment voté contre¹⁸⁰ et un qui s'était abstenu¹⁸¹, trois sont contre¹⁸² et deux sont absents ce jour-là¹⁸³. Le Conseil municipal paraît dépassé et il dut y avoir maints revirements et beaucoup d'hésitation avec des motivations qui, aujourd'hui, nous échappent.

Liquidation totale

Le 28 juillet 1912, le cahier des charges est approuvé¹⁸⁴ et le conseil décide de l'utilisation du produit de la vente. Cette somme sera employée :

- 1) A l'acquit du passif (engagement pris le 23 juin 1912) ;
- 2) Au remboursement des emprunts extraordinaires contractés par la commune ;
- 3) A des réparations d'entretien des édifices communaux (clocher, toiture de l'église, chemins d'intérêt communal, chemins vicinaux) ;

*Et que le surplus reversé dans la caisse communale sera converti en titre de rente pour être employé ultérieurement à des besoins communaux*¹⁸⁵. MM. Fougrouse et Bayle sont désignés pour assister le maire à l'adjudication¹⁸⁶.

A la séance du 10 novembre 1912, le Conseil considère qu'il est urgent de procéder à la vente des objets mobiliers. *Considérant que les meubles contenus dans l'ancien séminaire n'ont qu'une valeur très médiocre ; qu'ils se composent seulement de petits lits en fer non garnis, tables d'école, bancs, livres de classe et religieux en très mauvais état, placards, armoires, objets religieux (statues et tableaux), considérant encore que la vente aux enchères publiques ne donnerait aucun résultat en raison de l'état d'esprit de la majorité de la population de la commune en ce qui concerne l'ancien séminaire, décide à l'unanimité de procéder à la vente des objets mobiliers provenant de l'ancien séminaire par traité de gré à gré passé entre le maire de Verrières*

¹⁷⁷ Nouveau conseil municipal : Fougrouse Jacques, Clavelloux Jacques, Clavelloux Antonin, Vial Mathieu, Bayle Frédéric, Arthaud Jean-Marie, Brunel Claudius, Blanc Jacques,

¹⁷⁸ Séance du 18 février 1912.

¹⁷⁹ La créance Couturier-Dérory, qui a été cédée à M. Freynet de Saint-Etienne, continue à être exigée (lettre du sous-préfet du 10 juin 1912).

¹⁸⁰ Séance du 23 juin 1912, registre des délibérations. Pour : MM. Bavle. Montet, Arthaud, Durand, Brunel, Clavelloux Antonin et Vial (MM. Vial et Clavelloux Antonin avaient voté contre le 18 février 1912).

¹⁸¹ M. Bayle s'était abstenu.

¹⁸² Contre : MM. Fougrouse, Blanc et Clavelloux Jacques

¹⁸³ Absents ce jour-là : Faure et Marnat.

¹⁸⁴ Cahier des charges dressé par M^e Langlade, notaire à Montbrison, le 27 juillet 1912.

¹⁸⁵ Délibération du 28 juillet 1912 qui reçoit l'approbation préfectorale le 28 août 1912.

¹⁸⁶ Tous les conseillers votent pour, sauf M. Jacques Blanc qui s'abstient. Claudius Brunel était absent.

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à *la Diana*, 1980

au nom de la commune et M. Ravel Claude, propriétaire au bourg, au prix de 1 500 francs¹⁸⁷. Sont toutefois exclus de la vente les orgues de la chapelle, un piano¹⁸⁸, des lits, tables de classe, tableaux noirs, poêles, livres choisis parmi ceux qui se trouvaient dans le meilleur état et susceptibles d'être utilisés par les écoles communales de Verrières¹⁸⁹. Le Conseil se montre assez satisfait de l'opération. L'estimation a été faite par "un homme compétent" et "l'offre faite par M. Ravel est supérieure à cette évaluation", d'où le maire conclut que l'affaire est avantageuse pour la commune¹⁹⁰. Le 15 décembre, le Conseil, considérant qu'il est impossible de louer le petit séminaire' demande une décharge des impôts¹⁹¹. Et à la fin de l'année 1912 l'irréparable se produit, le grand bâtiment du petit séminaire est vendu aux enchères publiques à des particuliers. Les nouveaux propriétaires commencent presque aussitôt la démolition pour vendre les matériaux récupérés¹⁹² ; pour les habitants de Verrières c'est la vraie fin du petit séminaire. Après l'encan, la carrière de pierres, ce triste dénouement soulèvera beaucoup d'indignation : Et Verrières ? Oh Verrières ! joli pays mais gâté par des vandales. L'ennemi est passé par là : des ruines, trous béants, murs à moitié démolis, chapelle éventrée, terrasse abandonnée : silence et mort. Le

¹⁸⁷ Séance du 10 novembre 1912, registre des délibérations.

¹⁸⁸ Pour les orgues, le Conseil décide le 24 novembre 1912 de ne pas les comprendre dans la vente. *Le Conseil prend la décision de les laisser placer dans l'église, bâtiment communal, mais à la condition que la commune n'aura de ce chef aucune dépense à supporter.* Dans la même séance, il décide de faire don à l'école publique de garçons d'un piano en assez bon état provenant de l'ancien séminaire, séance du 24 novembre 1912, registre des délibérations.

¹⁸⁹ Séance du 15 décembre 1912 qui reçoit l'approbation préfectorale le 24 décembre 1912, registre des délibérations.

¹⁹⁰ Lors de cette réunion, MM. Brunel et Durand s'abstiennent. MM. Fougerouse (adjoint), Arthaud et Jacques Clavelloux sont absents.

¹⁹¹ *Des affiches avaient été apposées à cet effet (la location du petit séminaire) mais l'effet resta nul,* le Conseil souhaite que les locaux soient assimilés à des "maisons vacantes ordinaires". Les contributions foncières et des portes et fenêtres se montent à 724 F 71 c mainmorte, 104 F 66 c soit au total 829 F 37 c, séance du 15 décembre 1912, registre des délibérations.

¹⁹² Un petit incident est révélateur de l'état d'esprit qui règne : le 22 janvier 1913, les nouveaux propriétaires du séminaire écrivent au curé de Verrières

Gumières, 22 janvier 1913

Monsieur le Curé,

Les soussignés acquéreurs du séminaire de Verrières ont l'honneur de vous rappeler que vous ou des ouvriers employés par vous, vous êtes permis de vous introduire dans notre immeuble (le Séminaire) sans autorisation aucune de notre part.

Qu'en démenageant furtivement des dégâts assez conséquents y ont été occasionnés, des objets immeubles par destination y ont été soustraits et notamment une balustrade prise chez nous et replacée dans votre église.

Mr le Curé, vous voudrez bien par retour du courrier nous dire ce que vous en pensez, au cas de négative de votre part, nous nous verrions obligés d'agir en conséquence.

Veillez bien agréer, Mr le Curé, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Suivent quatre signatures illisibles (lettre tirée des archives paroissiales de Verrières).

Les démolitions commencent très vite car dès le 27 mars 1913, l'abbé Jacques Robert, curé de Verrières, écrit au vicaire général pour lui demander au nom du curé doyen de Saint-Anthème si celui-ci peut "sans inconvénient" acheter dans les démolitions du petit séminaire de Verrières les matériaux qui pourraient lui être utiles pour la construction d'une école libre (archives paroissiales de Verrières).

Joseph Barou, *Le petit séminaire de Verrières*, communication à la Diana, 1980

charme de Verrières s'évanouit devant ce grand blessé qui achève de mourir...¹⁹³ Mais à qui la faute?

En terminant ce travail sur le petit séminaire de Verrières, je souhaite remercier tous ceux qui m'ont aidé, notamment :

Monsieur le chanoine J. JOMAND, archiviste du diocèse de Lyon, Lyon,

- le père CALEYRON, curé de Verrières,

et mes amis :

- Alain FULCHIRON, maire de Verrières,

et

- Francis MALOT, directeur du collège privé mixte Victor-de-Laprade.

Communication présentée à l'assemblée de la Diana

Bulletin, tomes 46 (1979-1980) et 47 (1981-1982)

¹⁹³ Bull. de l'ass. des anciens élèves de l'Institution Victor-de-Laprade, 1928-1938, tome 1.